LIAISONS LAÏQUES

307

ÉCOLE, LE CHANGEMENT À PETITS PAS

DEVOIRS À LA MAISON
UN FACTEUR D'INÉGALITÉ SCOLAIRE

ALCOOL ET ADOLESCENCE
UN DANGEREUX PSYCHOTROPE LÉGAL

HANDICAP
LES STÉRÉOTYPES DE LA LITTÉRATURE JEUNESSE

ENTRETIEN
FRANÇOIS WEIL RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE PARIS

avril 2013
N° 307

Conseil Départemental de Paris
des parents de l'enseignement public

www.fcpe75.org

LIAISONS LAÏQUES
revue d'informations scolaires et socioculturelles
AVRIL 2013
N° 307

éditeur
Fcpe PARIS
Conseil départemental
de parents d'élèves
14 rue d'Astorg - Paris VIIIe
Tél. : 01 42 65 05 98
www.fcpe75.org
liaisons.laiques@fcpe75.org

directrice de la publication
Dominique Dupuis
rédacteur en chef
Luc Pasquier

comité de rédaction
Pierre-Emmanuel Charon
Bernard Dubois
Samia Hasnaoui
Eve Heinrich
Kaïs Idriss
Hervé-Jean Le Niger
Marie-Hélène Notis
Françoise Rouxel

ont également participé
à la rédaction de ce numéro
Françoise Brugière
Anne Coret
Rémy Fontier
Annie Gafforelli
Catherine Gégout
Michèle Grau
Laurence Joselin
Bruno Menguy
Michel Sangam

photographies
Pierre-Emmanuel Charon
Marie-Hélène Notis
Luc Pasquier

photographie de couverture
Kaïs Idriss

illustration
Jack Koch

conception graphique, maquette,
et secrétariat de rédaction
La-fabrique-créative
9 rue du Transvaal, Paris XXe

Le Café pédagogique
22 rue Alphand, Paris XIIIe
www.cafepedagogique.net

impression
Imprimerie Le réveil de la Marne
4 rue Henri Dunant Épernay

routage
Presse pluriel
19 rue Frédéric-Lemaître, Paris XXe

gérante
Marie-Hélène Notis
com. paritaire
n° 0313 G 82847
dépôt légal à parution ISSN :
1623-5169
tirage
14 000 ex.

SOMMAIRE

ACTUALITÉ

Couriers des lecteurs 4
Au cœur de la Fcpe 6
Échos et ruades 8

POLITIQUE ÉDUCATIVE

Devoirs à la maison 10
Temps de l'enfant 13

VIE SCOLAIRE

Commissions d'appel 15
Clubs Unesco 19

SOCIÉTÉ

Solidarité 20
Filles et garçons handicapés 22
Alcool, adolescence et société 24

ENTRETIEN

Entretien avec François Weil 26

CULTURE

Ambroise Monod, sculpteur 30
Cinéma du réel.... 31

RETROUVEZ-NOUS SUR :

www.facebook.com/FCPE.Paris

twitter.com/FCPE_Paris

BULLETIN D'ABONNEMENT LIAISONS LAÏQUES

un an : 7 €, adhérents : 3,70 €, soutien : 15 €

Nom :

Prénom :

Adresse :

Règlement à l'ordre de CDPE Paris à adresser :
FCPE 75, 14 rue d'Astorg, 75008 Paris
Tél. : 01 42 65 05 98 - CCP : 1568939Z liaisons.laiques@fcpe75.org

MAIRIE DE PARIS
partenaire financier de la FCPE-Paris

ÉDITO

Nécessaire dialogue

Cette année, comme les précédentes, les indicateurs de résultats des lycées ont été livrés par le ministère, repris par la presse sous forme de palmarès. Ces données passent à côté de l'essentiel. En effet, si le système d'affectation mis en place depuis maintenant 5 ans a permis des progrès, il ne permet tout de même pas d'avoir une réelle mixité sociale, pourtant indispensable à toute société humaine dont l'objectif est la vie commune et pacifique de toutes ses composantes sociales. Par ailleurs, le système actuel d'affectation repose d'abord sur les notes et construit de fait un réseau de lycées de niveaux. Cette situation amène les parents à émettre des vœux d'affectation sur un trop petit nombre de lycées. Outre que ces vœux ne reflètent pas du tout la qualité ou la diversité des enseignements, outre que la mixité scolaire est reconnue comme un des facteurs de réussite de tous les élèves, ce système d'affectation aberrant va trouver ses limites en septembre 2014 avec l'arrivée au lycée des enfants nés en 1999, première année du baby boom des années 2000. En effet, le nombre de places dans les lycées demandés n'est pas suffisant, déjà aujourd'hui. Pour limiter le nombre de mécontents, l'académie bourre les lycées avec des classes, et les classes avec des élèves au-delà du raisonnable. En 2014, cela ne suffira pas... Un groupe de travail se met en place qui pourra faire des demandes d'évolution du système Affelnet, outil de cette affectation. Espérons qu'il n'est pas trop tard.

Remettre l'outil à sa bonne place, au service d'une politique, c'est aussi le sujet de la réflexion qui est proposée en parallèle du déploiement d'un ENT (Espace Numérique de Travail) dans tous les collèges parisiens. Utilisé par les enseignants dans le cadre des apprentissages, l'ENT est aussi un outil de communication entre les différents acteurs du collège, les enseignants, l'administration et les parents. Pour qu'il ne soit pas limité à la transmission des notes et des absences par Internet, l'usage de l'ENT doit amener à repenser la place des parents dans le collège, à réfléchir à la communication, pour construire un dialogue, au service de la réussite des élèves.

Le dialogue sera aussi la condition de la réussite de la réforme des rythmes scolaires. Après des débats difficiles, parents, enseignants et animateurs doivent pouvoir se mettre autour d'une table de travail pour vider les querelles s'il en est besoin et surtout pour travailler ensemble à la mise en place d'une nouvelle organisation, mieux équilibrée sur la semaine et apportant à tous les élèves un accès à des activités différentes pendant le temps passé à l'école.

La réforme des rythmes scolaires, la réflexion dans le cadre de la mise en place des ENT, le travail en cours au sein du CDEN sur les dispositifs en place pour venir en aide aux élèves en grande difficulté sont autant de sujets qui mêlent la ville de Paris, l'académie, les enseignants et les parents. Dans ce contexte, notre congrès qui se tiendra les 14 et 15 juin portera sur le thème *« Refondation et décentralisation : comment réaffirmer la place des parents ? »*. Tous les adhérents de la Fcpe y sont invités.

Dominique Dupuis

ERRATUM

Dans l'article « Janusz Korczak à l'honneur » (*Liaisons laïques n°306, décembre 2012*), nous avons par deux fois daté la Convention des Nations Unies pour les droits de l'enfant de 1998. Le lecteur attentif aura rectifié de lui-même et nous pardonnera cette coquille : il s'agit bien entendu de 1989.

COURRIER DES LECTEURS

CHARIA CATHOLIQUE

En ouvrant le dernier numéro de *Liaisons laïques*, j'ai vu avec intérêt qu'un article était consacré à la question « mariage et laïcité » comme c'est indiqué en couverture. Je dois avouer que j'ai été très déçue et gênée par le contenu de cet article : on peut penser qu'en tant qu'adhérent Fcpe, la question de la laïcité n'est plus un débat mais une conviction pour beaucoup. Il ne me semble pas le lieu de ce journal de taper à bras raccourcis sur l'Église catholique en des termes autant caricaturaux qu'approximatifs. Loin de moi l'idée de défendre les propos de l'église en général, sur ce sujet comme sur d'autres. Critiquons le système qui donne à l'enseignement catholique privé bien trop de deniers publics, cela oui, et il faudrait le faire bien plus et bien plus souvent !

Mais sur ce sujet du mariage homosexuel, j'espérais une argumentation plus élaborée qui aurait pu éclairer ma pensée sur ce sujet, me donner des arguments dans des conversations avec des personnes aux opinions variées, bref, faire avancer la réflexion sur ce débat actuel.

La Fcpe selon moi défend la laïcité, ce qui n'est pas la même chose qu'une critique simpliste des dérives de l'église, sujet qui mérite mieux qu'une double page un peu confuse.

Il m'arrive de donner des numéros de cette revue à des amis parents d'élèves pour leur montrer à voir ce qu'est la Fcpe et les valeurs qu'elle défend, je ne me reconnais absolument pas dans le ton de cet article, et ne leur donnerai certainement pas ce numéro.

On écrit plus souvent pour protester que pour applaudir, et c'est injuste, donc merci pour le travail que vous fournissez et les articles souvent intéressants que vous publiez.

Bonne année et meilleurs vœux, pour la Fcpe-Paris, et pour l'école de nos enfants ! ■

Juliette Robain,
conseil local Ramponneau (20e)

CHARIA CATHOLIQUE (BIS)

Je suis parent et adhérent Fcpe depuis 1992 sans discontinuer et je ne peux pas croire que vous [Dominique Dupuis, N.D.L.R.] ayez accepté de publier l'article La charia catholique in *Liaisons laïques n° 306* daté de décembre 2012. Signé Patrick Debono.

Que fait ici cet article haineux, infantile, injurieux envers les convictions de milliers d'adhérents Fcpe ? Et surtout depuis quand la Fcpe a-t-elle pour mission de défendre le mariage homosexuel ? Depuis quand ne peut-on être adhérent Fcpe et catholique ? Depuis quand la Fcpe, qui défendait jusqu'ici très bien les droit de l'enfant, veut se battre pour qu'une poignée d'homosexuels obtiennent un droit à l'enfant ? Je suis abattu de colère et de consternation. Je serai dans la rue le 13 janvier. ■

Pierre Abecassis,
conseil local Ravel (20e)

[RÉPONSE]

La Fcpe a toujours participé aux débats de société en essayant d'y porter la parole et le droit des enfants ; c'est donc tout particulièrement sous cet angle qu'elle s'est positionnée en faveur du mariage pour tous afin de protéger et de défendre le droit à la sécurité des milliers d'enfants qui vivent aujourd'hui dans des familles homoparentales. Ce n'est donc pas le 13 janvier (jour de la mobilisation anti-gay) qu'elle a appelé à se rendre dans la rue mais le 27 janvier, pour des droits identiques à tous, à toutes les familles, à tous les enfants quelles que soient la religion, l'origine ou l'orientation sexuelle des adultes avec lesquels ils vivent et qui assurent leur éducation dans le respect des différences. Si le parti pris et le ton de l'article a pu faire s'interroger certains voire même les choquer, on peut dire aujourd'hui qu'il était prémonitoire quand on voit en ce « printemps de la réaction » les déferlements de haines, d'intimidations, de violences homophobes qui se déchaînent, attisés par les extrémistes habituels et cautionnés par des franges habituellement plus modérées d'une droite en quête d'identité à bon compte. ■

[DROIT DE RÉPONSE]

« POUR AIDER LES ENFANTS, IL FAUT BANQUER » *(LIAISONS LAÏQUES N° 306)*

Depuis plusieurs années, nous faisons le constat que de nombreux élèves ne travaillent pas ou trop peu et/ou de façon irrégulière et ne tirent pas le meilleur profit de leurs capacités.

En collège, les mathématiques reposent sur des mécanismes qui peuvent s'installer s'il y a répétition suffisante.

Pour répondre à la réussite de tous nos élèves, quels que soient leur goût ou leur appétence pour les mathématiques, nous avons décidé de lancer en 2011-2012 une expérimentation portant sur 8 classes. Il a été proposé aux élèves de bénéficier du site « *KWYK* » pour s'entraîner régulièrement après les cours et progresser dans cette discipline. Le professeur suit sur le site la progression de sa classe, reçoit un bilan chiffré pour chaque devoir et un bilan des erreurs de chaque élève, ce qui lui permet de cibler sa correction et de proposer à chacun un enseignement personnalisé.

A la vue des résultats très positifs obtenus, la Direction du collège et les quatre professeurs de mathématiques ont décidé de proposer à l'ensemble des élèves du collège le site KWYK. Le coût étant de 12 euros pour l'année scolaire.

En parallèle, le collège a augmenté son parc informatique pour répondre aux besoins des élèves dont les parents ne sont pas équipés à la maison et indiqué qu'il prendrait à sa charge les frais d'inscription en cas de difficulté financière.

Le bilan actuel est que 2/3 des élèves font leurs exercices sur KWYK. Les élèves qui s'impliquent installent de meilleures habitudes de travail, gagnent en confiance. On constate des répercussions notables sur l'ensemble de leur scolarité.

De nombreux parents expriment leur satisfaction.

Mais, il est vrai que le principe de gratuité a été bousculé.

La plainte d'un ou plusieurs parents Fcpe suit son cours. Monsieur le Recteur a adressé le 11 décembre 2012 sa réponse à la Fcpe : *« Je désapprouve cette initiative... Une évaluation très précise a été menée par le collège, l'Inspection de Mathématiques et la cellule Recherche et Développement en innovation et expérimentation. Un bilan précis de fin d'année sera également dressé. »*

Mais, fallait-t-il au prétexte du non respect de la gratuité, noircir la démarche de l'établissement, sous-entendre que les professeurs se déchargent de leur mission ?

Nous sommes scandalisés de lire dans vos lignes : *« Pour aider les enfants, il faut banquer ! »* et *« de la sous-traitance qui ne coûte qu'aux familles pour le bien des enseignants et de l'Éducation nationale ».*

N'est-ce pas le métier, la mission de l'enseignant de tout mettre en œuvre pour la réussite de ses élèves ? KWYK permet de créer ce lien école-maison, ce continuum qui doit profiter aux enfants qui ne sont pas aidés à la maison par papa et maman ou qui n'ont pas la chance de recevoir de cours particuliers à domicile ou de bénéficier d'une inscription à une *« officine privée »* ?

Quel effet le dénigrement choisi par certains parents qui préfèrent rester anonymes aura-t-il sur une équipe investie, motivée, innovante ? ■

Dominique Gory,
Principale du collège François Couperin

[RÉPONSE]

Oui, Madame la principale, le principe de gratuité a été bousculé, oui madame la Principale certains enseignants se sont déchargés de leurs responsabilités en introduisant au sein de l'école publique un prestataire commercial pour donner des exercices et proposer des révisions à leur place. C'est sans doute, comme toujours en pareil cas, avec les meilleures intentions du monde, mais cela porte un nom Madame, cela s'appelle de l'externalisation et s'agissant de l'école de la République cela s'appelle de la privatisation. Ce choix ne vous appartient pas ; votre rôle n'est pas de promouvoir ce type d'initiative contraire à la loi. Certes la somme peut sembler modique mais quelle sera la prochaine étape ? La loi n'est pas affaire de quantité ou de montant ; il s'agit là de principe et la Fcpe se doit de vous alerter lorsque le droit dont vous êtes garante n'est pas respecté dans l'établissement dont la responsabilité vous a été confiée. Nul prétexte, Madame la principale, juste des valeurs. ■

LE DESSIN DE JACK

AU CŒUR DE LA FCPE

RÉVISIONS DES STATUTS : JUSQU'À QUAND EST-ON ENCORE PARENT D'ÉLÈVE ?

Nous évoquions dans notre dernier numéro la procédure intentée contre notre fédération nationale concernant l'invalidation des mandats de quatre administrateurs. Le jugement en appel n'a pas été rendu mais le prochain congrès national qui devait de toute manière se consacrer entre autres à une révision des statuts de la Fcpe permettra de clarifier les points qui sont aujourd'hui soumis à l'interprétation du tribunal. L'une des clarifications portera sur la capacité des parents à rester adhérents lorsque leurs enfants sont dans l'enseignement supérieur (post-bac) mais dans des lycées comme c'est le cas pour les classes préparatoires aux grandes écoles ou certains BTS. D'un côté, on peut considérer que la notion de parents d'élève pour des étudiants, jeunes adultes majeurs, n'a plus de sens et qu'on introduit là une discrimination entre différentes branches de l'enseignement supérieur. D'un autre côté, il peut sembler logique de maintenir une présence de la Fcpe dans des établissements où ces parents d'étudiants sont à la fois électeurs et éligibles au conseil d'administration. L'autre point de clarification particulièrement important en ce qui concerne la présence de la Fcpe dans l'enseignement professionnel, sera la capacité d'être adhérent pour les parents ayant un enfant dans un Centre de formation d'apprentis (CFA), ces établissements ne dépendant pas de l'Éducation nationale mais de chambres consulaires. Le congrès national qui se réunira à Toulouse les 18, 19 et 20 mai devra trancher à la majorité des 2/3. L'enjeu est de taille pour le nombre d'adhérents de la Fcpe, particulièrement à Paris où le poids des classes préparatoires est relativement important. ■

JEUNES MAJEURS SANS PAPIERS – LYCÉE RACINE

Vœu adopté à l'unanimité moins une voix.

« Le conseil d'administration du lycée Racine, réuni le jeudi 7 février 2013, émet le vœu pressant que tous les élèves de nationalité étrangère sans exception bénéficient à leur majorité d'un titre de séjour Vie privée et familiale leur permettant de poursuivre sereinement leurs études puis de bâtir leur vie dans le pays qui, de fait, est le leur et à qui ils apportent leur jeunesse, leur enthousiasme et leur talent. Il n'y a pas d'étrangers dans l'établissement, il n'y a que des élèves. Le CA, représentant de la communauté scolaire, ne saurait admettre de discrimination entre eux. » ■

CONGRÈS DÉPARTEMENTAL DE LA FCPE-PARIS

Le prochain congrès départemental de la Fcpe-Paris se tiendra les 14 et 15 juin prochains au lycée professionnel René Cassin, 185 avenue de Versailles, 75016 Paris.

Moment important de la vie démocratique de notre fédération, une participation importante des délégations des conseils locaux parisiens y est attendue dans le prolongement des échanges parfois vifs qui ont émaillé le débat sur les rythmes scolaires. Outre les votes du rapport d'activité et des motions proposées par le conseil d'administration ou par les conseils locaux, un travail en ateliers sera proposé aux congressistes sur le thème :

« Refondation et décentralisation : comment réaffirmer la place des parents ? »

René Samuel Cassin (1887-1976), juriste, diplomate et homme politique français, membre du gouvernement de la France libre pendant la seconde Guerre mondiale, a été l'un des fondateurs de l'Unesco. C'est également l'un des auteurs de la déclaration universelle des Droits de l'homme en 1948 qui lui a valu 20 ans plus tard le prix Nobel de la paix. Il repose actuellement au Panthéon.

LES PARENTS DÉFENDENT LA RÉGLEMENTATION SUR LES CANTINES SCOLAIRES

La Fcpe, la Peep, l'Apel réunis demandent le maintien du décret du 30 septembre 2011 réglementant les cantines scolaires. Ce texte pourrait être supprimé au nom de la simplification administrative.

Dans une lettre au Premier ministre, les associations de parents, avec l'UFC-Que choisir, l'Agores (restauration municipale) et l'association française des diabétiques, demandent le maintien du texte. «L'arrêté de 2011, outil indispensable de mise en œuvre et de contrôle : la récente enquête de l'*UFC-Que Choisir* démontre que l'arrêté, notamment grâce aux critères de fréquence, constitue pour les collectivités et l'administration, un outil simple et concret de mise en œuvre et de contrôle de la Loi. Ainsi, sur les 12 communes qui avaient reçu l'appréciation « médiocre » ou « mauvais » en 2005 lors de la précédente enquête, 11 d'entre elles ont réalisé une progression spectaculaire en obtenant une note moyenne de 15,5 ! Remplacer ce texte par une disposition très générale, tenant en seulement quelques lignes, reviendrait à priver les collectivités non seulement de cet outil de mise en œuvre, mais aussi des moyens de contrôle des sociétés délégataires dans le cas d'une gestion concédée. En outre, cela constituerait un désaveu de l'élan impulsé par la Loi au niveau des collectivités, et autoriserait une concurrence déloyale vis-à-vis des professionnels de la restauration qui se sont engagés à respecter l'application du Gemrcn[1] dans son intégralité, ainsi que des industriels qui ont investi dans l'amélioration de la qualité nutritionnelle de leurs produits.» ■

1. Groupe d'étude des marchés de restauration collective et nutrition

CONDITIONS D'ÉTUDES DES COLLÉGIENS ET DES LYCÉENS

Dans un communiqué de presse commun, la Fcpe et l'Union nationale des lycéens (UNL) déclarent avoir *«pris acte des discussions qui doivent s'ouvrir sur le collège et le lycée dans les mois qui viennent»*. Mais indiquent que *«face à l'urgence de la situation, tous les changements ne peuvent pas attendre»*.

Dans le secondaire, comme en primaire, les rythmes scolaires sont totalement inadaptés aux rythmes biologiques des élèves. Des journées de classes beaucoup trop chargées, qui précèdent trop souvent de longs temps de travail personnel à la maison. La Fcpe et l'UNL demandent donc, dès la rentrée :

- une limitation à 35h tous travaux compris la semaine des élèves ;
- des emplois du temps plus équilibrés comportant des journées de 6 h de classe par jour maximum au collège et de 7 h maximum au lycée ;
- une pause méridienne de 90 minutes afin de créer dans la journée le temps de repos nécessaire pour les élèves. ■

Combattre la pauvreté, c'est d'abord combattre nos préjugés.

Les pauvres ne travaillent pas parce qu'avec le RSA, on s'en sort mieux qu'au SMIC.

Un couple avec 2 enfants gagne, par mois :

1341 € < 1881 €

RSA + aides* — 1 SMIC + aides*

* Allocations familiales + APL + droit à la CMU complémentaire. Pour l'Ile-de-France, sources : INSEE, CAF, service-public.fr. Quelle que soit la composition de la famille, l'écart est toujours d'environ 500€ entre un ménage au RSA et au SMIC. Par comparaison, le revenu médian d'un ménage avec 2 enfants est de 3721 € (salaires + allocations familiales). Retrouvez ces différents cas de figure sur notre site.

Pour combattre la pauvreté, apprenons à la connaître vraiment.
ATD Quart Monde vous offre un an d'abonnement à ***Feuille de route***, son mensuel d'actualités contre la misère.
www.atd-quartmonde.fr/ID

ATD QUART MONDE

Je souhaite recevoir gratuitement pendant un an le mensuel d'actualités contre la misère ☐ par courrier postal ☐ par courrier électronique
Nom _____ Prénom _____
Adresse _____
Code Postal _____ e-mail _____
Pour mieux vous connaître, année de naissance _____
À renvoyer à **ATD Quart Monde Idées Reçues** – 12 rue Pasteur 95480 PIERRELAYE / Vous pouvez également vous abonner en ligne : www.atd-quartmonde.fr/abonnement

ÉCHOS ET RUADES

LÉA, 5 ANS, AU POSTE DE POLICE POUR UNE CANTINE IMPAYÉE

Léa, 5 ans, était attablée avec ses camarades à la cantine de son école maternelle, à Ustaritz (Pyrénées-Atlantiques), lorsqu'une policière municipale est venue la chercher. La fillette, en grande section, a dit ensuite avoir cru *« que ses parents étaient morts »*. En fait, l'enfant, dont les parents sont en cours de séparation, n'était plus inscrite à la cantine pour cause de factures impayées. Une suspension que la mairie avait notifiée à la maman.

Le papa de Léa ne comprend pas qu'on ait fait appel à la police pour 170 € qu'il a déjà en partie réglés. *« Je suis prêt à régler le problème financier, qui est secondaire par rapport à ce qu'on a imposé à ma fille. Je veux comprendre qui a donné l'ordre d'intervention à la police municipale et pourquoi. J'ai entrepris des démarches à la mairie et on m'a d'abord dit que c'était faux, qu'il n'y avait pas eu intervention manu militari »*.

La policière a reconduit Léa chez sa mère pour qu'elle y déjeune. Mais la maman était partie à l'école chercher la petite. La policière a alors ramené Léa au poste. *« Comme si elle avait fait quelque chose de répréhensible »*, s'étrangle le père.

Le père a saisi la mairie. *« En gros, on me répond que l'ordre est venu de la hiérarchie. Mais je ne sais toujours pas qui est cette hiérarchie »* (d'après *Sud-Ouest* et *Le Parisien*). ■

36822 EXPULSIONS EN 2012, L'INTÉRIEUR, MINISTÈRE DE TOUS LES SUCCÈS

Le ministère de l'Intérieur a publié son palmarès 2012 : 36 822 personnes, hommes, femmes, enfants expulsés contre 32 912 en 2011 (+ 11,9 %).

On ne peut que ressentir de la honte à l'énoncé de tels chiffres, des dizaines de milliers d'existences brisées, des gens chassés, humiliés, spoliés, des familles écartelées entre les continents. L'Amicale de Maliens expulsés (AME) assure que les expulsés « finissent mendiants, fous ou suicidés ».

Outre l'invraisemblable collection de drames que représentent ces chiffres, ils aboutissent, de fait, à valider la politique antérieure dont chacun sait qu'elle n'avait aucune incidence sur les flux migratoires, mais tout à voir avec les calculs électoraux. Si pourtant le gouvernement de gauche fait, un peu plus, un peu moins, ce que faisait celui de droite, c'est que Sarkozy avait raison. Une façon irresponsable de préparer le retour au pouvoir de la droite, version pain au chocolat.

Dès lors, la question est de savoir ce que vont choisir les militants du parti socialiste, ses élus et nombre de ses responsables qui, des années durant, ont manifesté contre les mesures Sarkozy, ont accompagné les sans papiers, les ont protégés, parrainés.

Il est des questions qui mettent en jeu les principes. Nous y sommes. Se taire serait participer à cette politique, en être complice (communiqué Resf du 23 janvier 2013). ■

LA STATISTIQUE DU CRIME : AHMED SOHAIL, LE 36 822E EXPULSÉ 2012

Ahmed Sohail, 23 ans, arrivé du Pakistan à 15 ans, pris en charge par l'aide sociale à l'enfance (ASE) pendant cinq ans, francophone et titulaire d'un CAP plombier, a été expulsé par Valls le 31 décembre 2012, menotté et bâillonné, au moment où le président de la République

française François Hollande présentait au pays ses vœux de bonheur et de prospérité. Il est arrivé à Karachi le 1er janvier 2013. M. Valls le mettra-t-il à son actif 2012 ou 2013 ? ■

ENFANTS SOURDS, OUBLIÉS DE LA LOI DE REFONDATION DE L'ÉCOLE

L'Anpes, association nationale de parents d'enfants sourds, constate avec consternation que la langue des signes, langue vitale pour les enfants sourds, est totalement oubliée par le projet de loi « Refondons l'école de la République ».

Des dispositifs permettant de scolariser des élèves sourds en langue des signes (LSF) existent cependant, depuis bientôt 30 ans. Il est regrettable que ce projet (...) réduise ses ambitions à une normalisation scolaire au lieu de se donner les moyens d'une réelle réussite pour tous, sans exclure aucun enfant.

Nous exigeons que la maltraitance institutionnelle qui a cours actuellement pour les enfants sourds cesse ! Comment qualifier autrement un système qui ne se préoccupe pas de savoir que les enfants sourds n'ont accès qu'à une faible partie des cours, que l'école ne leur est pas accessible car l'enseignement y est prodigué dans une langue qu'ils ne maîtrisent pas !

Les obstacles ne sont ni légaux, ni matériels, ils sont politiques. Nos enfants seront les citoyens de demain, nous exigeons qu'ils puissent jouer pleinement ce rôle ! ■

ÉLÈVES TROP PARFAITS ?

Y aurait-il corrélation entre les deux exceptions françaises, l'école maternelle et la consommation excessive d'antidépresseur ? Tous les spécialistes de la petite enfance s'accordent à dire qu'il faut laisser à l'enfant le temps de jouer. Or un nombre croissant d'enfants se retrouvent en petite section de maternelle comme en 4e année universitaire (avec tous les stages in utero compris). Ce désir d'élève parfait très précoce va à l'encontre d'un développement de l'estime de soi par le jeu.

D'autant que le temps passé à l'école n'est pas un modèle de zénitude ni de valorisation de l'estime de soi. Dès la petite section, l'enfant affronte angoisse et échec inhérents à tout apprentissage (un enfant ne pouvant chanter une comptine du fait de sa difficulté à consulter sa mémoire de travail, se trouve très vite stigmatisé)... La morale de l'histoire, c'est qu'au bout du compte tous ces élèves « parfaits » trop tôt sont ceux qui consomment le plus d'antidépresseurs plus tard... ■

CATHERINE MOISAN À LA TÊTE DE LA DEPP

Dans la foulée de la nomination de six nouveaux recteurs en janvier, Catherine Moisan a été nommée à la tête de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp). Inspectrice générale, Catherine Moisan a assuré pendant plusieurs années la direction de la Dasco de Paris. ■

STÉPHANE HESSEL

UN SOUVENIR UN PEU ÉBLOUI

C'est ainsi que Pierre Cordelier (Resf) fait part de son émotion à la mort de Stéphane Hessel, dans la nuit du 26 au 27 février, à 95 ans.

Comme l'ont dit plusieurs «indignés-engagés», lors du rassemblement place de la Bastille le soir du 27 février, Stéphane Hessel était toujours disponible pour mener les combats en défense des sans papiers, pour la paix en Palestine, pour préserver notre planète... Il avait une incroyable énergie et son expression était faite d'un mélange de calme, de sérénité, d'optimisme toujours avec le sourire et la bienveillance envers les autres, sans oublier le lyrisme et la poésie de ses interventions.

Maintenant, c'est à nous de reprendre le flambeau comme il nous y invite dans son dernier livre *« À nous de jouer ! Appel aux indignés de cette terre »*.

Michel Sangam

Mars 2013,
Éditions Autrement,
collection Haut et Fort,
160 pages, 12 €

AU FIL DES DÉPÊCHES

Les enfants et la **philo**

À l'occasion des *Journées philosophiques de l'Unesco* en novembre 2012, Michel Tozzi[1] a procédé à une démonstration de la méthode Connac-Delsol-Tozzi de philosophie avec les enfants — aussi appelée «Discussion à Visée Démocratique et Philosophique» (DVDP) — avec une classe de CM2 de l'école *La Source* de Meudon, sur le thème de la violence. La méthode Tozzi nécessite d'attribuer des rôles aux élèves participants : un président de séance qui distribue la parole, un secrétaire qui note les arguments du débat, un reformulateur, des philosophes, et deux observateurs chargés de vérifier que chacun remplit son rôle. Ces rôles peuvent changer au cours de l'atelier, pour permettre à chacun de prendre la parole. « *Un enfant peut commencer à réfléchir quand il commence à parler* ».

1. Professeur émérite des universités en sciences de l'éducation à l'université Montpellier 3

Et si on **supprimait** les notes ?

C'est l'expérience tentée au lycée professionnel Corbon (Paris 15e). Dans trois classes de seconde, les notes ont été supprimées pendant un semestre. Le passage de la note sanction à l'évaluation de compétence a pu être réalisé grâce au travail d'une équipe enseignante mobilisée. Et les résultats sont au rendez-vous ! Baisse de l'absentéisme, meilleure ambiance de classe et d'établissement, gain en estime de soi et des conseils de classe qui perdent leur statut de tribunal délivrant sanctions et récompenses pour redevenir ce qu'ils devraient être, des rencontres individuelles avec chaque élève afin d'acter les progrès et de déterminer les ajustements ; des instances de conseils tout simplement. L'expérience sera renouvelée à la rentrée prochaine.

DEVOIRS À LA MAISON

Les devoirs, facteur d'inégalité scolaire

À l'heure des débats sur le projet de loi de refondation de l'école, la publication du livre de Séverine Kakpo[1], Les devoirs à la maison : mobilisation et désorientation des familles populaires, tombe à pic. Un livre à lire et faire lire pour aider à mieux comprendre le processus de construction des inégalités scolaires générées, notamment, par les devoirs à la maison.

À partir d'une enquête qualitative de type ethnographique dans les quartiers populaires de la périphérie parisienne, auprès d'une vingtaine de familles populaires (mais non précarisées, non exclues) dont les enfants sont scolarisés à la fin de l'école élémentaire et au début du collège, l'auteure s'intéresse à la mobilisation de celles-ci autour des devoirs et des enjeux d'apprentissages. L'ouvrage analyse les « pédagogies familiales » et la manière dont les parents réinterprètent le curriculum scolaire, ne correspondant pas nécessairement aux codes scolaires.

DES FAMILLES POPULAIRES TRÈS MOBILISÉES…

L'auteure nous montre que les familles populaires, contrairement au cliché sur « les parents démissionnaires », ont développé, avec l'accroissement de la scolarisation (massification démographique depuis les années 1960, allongement de la durée de scolarisation, augmentation du niveau de qualification), un nouveau rapport à l'école intégrant les enjeux scolaires. Les familles populaires ont bien intégré l'importance dans notre pays du diplôme, de la réussite scolaire et même des études supérieures pour assurer l'avenir de leurs enfants. Surtout en période de crise : de nombreuses études le montrent, si le diplôme ne fait pas tout, il protège. Pour l'auteure, en liaison avec ce phénomène d'accroissement du poids de la scolarisation dans la société, les différences de préoccupations scolaires selon les classes sociales s'estompent. Les familles populaires sont profondément « converties » aux enjeux scolaires et elles ne sont pas démunies de capitaux (socioculturel, économique…) par rapport à ces enjeux d'apprentissage scolaire.

Pendant longtemps, les familles populaires avaient un rapport de confiance à l'école dans une logique : « On laisse à l'école ce qui lui appartient »… Mais ce rapport a changé. Et jusqu'en 6e, jusqu'à l'entrée au collège, la proportion des mères qui aident leurs enfants à faire les devoirs est de 95 %. Jusqu'à ce niveau, il n'y a pas de différence selon les catégories socioprofessionnelles (étude Insee de 2004 sur la période 1990-2000). Les clivages sociaux apparaissent au collège avec l'accroissement des exigences générant des difficultés d'accompagnement pour les parents les moins diplômés. Les familles populaires ont donc opéré dans le dernier tiers du 20e siècle une restructuration, une « conversion » profonde par rapport aux enjeux scolaires.

Severine Kakpo analyse précisément cette mobilisation des familles populaires autour des devoirs et des enjeux scolaires, cette prise de conscience de la capacité à peser sur le destin scolaire. Les familles populaires ont, pour différentes raisons, foi dans l'efficacité des devoirs. Elles sont en ordre de marche pour maximiser les chances de réussite. L'auteure analyse la transformation du foyer familial en institution de sous-traitance scolaire et même en institution pédagogique autonome : les familles donnent du travail en plus, à leur manière, avec leur méthode, (« traditionnelle »), parfois pour compenser les défaillances de l'école. Ce n'est pas sans provoquer des tensions au sein même de la famille.

...MAIS DÉSORIENTÉES

L'auteure nous montre aussi, comment, en dépit des gages sérieux donnés par rapport aux attendus scolaires, les familles populaires sont désorientées car elles ont du mal à comprendre le curriculum scolaire qui s'est beaucoup modifié depuis les années 1970. Aujourd'hui l'école met beaucoup l'accent sur la capacité de compréhension, de réflexion des élèves alors que leurs parents ont connu un schéma centré sur la mémorisation-restitution (le par cœur, la récitation...). Il s'agissait de savoir mémoriser, restituer des savoirs construits alors qu'aujourd'hui, il est demandé aux élèves de mettre en relation des notions, de s'approprier des moyens qui servent à créer des connaissances, à établir des principes. C'est plus complexe et en même temps moins lisible, moins visible (pour certains « on cache les savoirs »). Il suffit d'ouvrir un livre, par exemple de SVT (sciences et vie de la terre), pour s'en rendre compte. Les parents ne comprennent pas, parfois désapprouvent. Cela génère des malentendus, y compris dans le suivi des devoirs, qui peuvent nourrir le sentiment d'une école inefficace. D'où la réinterprétation des devoirs à faire, voire l'existence de logiques de résistance pédagogique.

DE NOMBREUSES DISSONANCES

L'auteure met alors en évidence les prescriptions parentales dissonantes par rapport aux attendus de l'école actuelle qui sont parfois massives et cumulatives. Outre la perte de référence par rapport au cadre pédagogique (méthodes traditionnelles / actuelles), correspondant à un modèle de socialisation des classes moyennes, il existe un manque de familiarité des familles populaires vis-à-vis de l'écrit à l'école (lecture), lequel est central dans les apprentissages scolaires, et des représentations erronées de « ce qu'est l'apprentissage ». Cela conduit à des logiques d'action très hétérogènes des familles, parfois par adaptation réactive à ce qui est considéré comme un faible degré d'efficacité de l'école. Finalement, la mobilisation parentale n'est pas nécessairement bénéfique à la scolarité des élèves (conflit de normes, de méthodes).

Pour Severine Kakpo, l'enjeu est bien que l'école publique se ressaisisse, permette aux élèves des familles populaires de réussir. Cela passe notamment par une explicitation des attendus scolaires, de la pédagogie, de ce qui se fait à l'école, de ce qui a changé, et en rendant les élèves autonomes pour leur travail personnel.

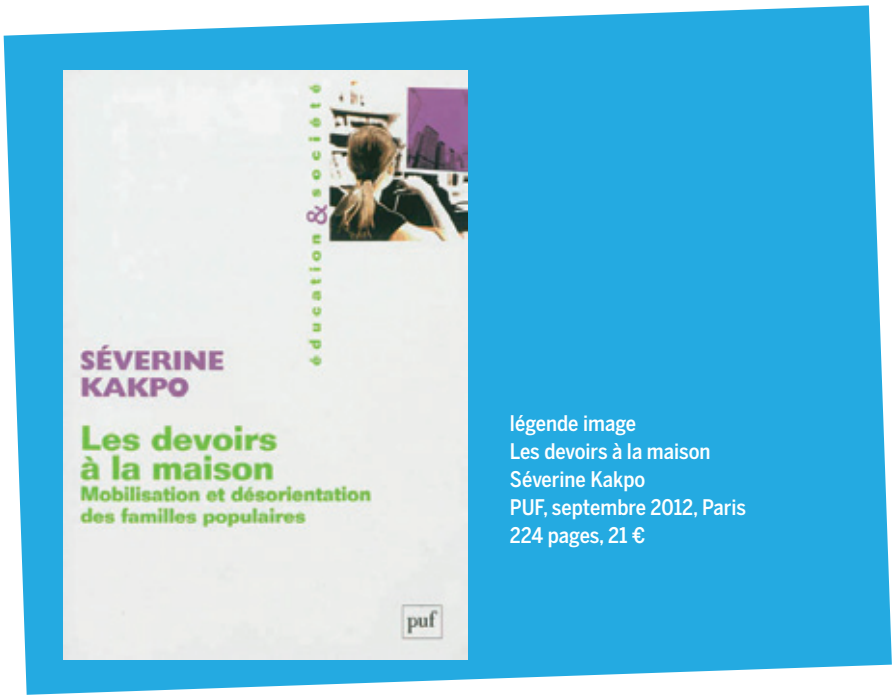

légende image
Les devoirs à la maison
Séverine Kakpo
PUF, septembre 2012, Paris
224 pages, 21 €

AU FIL DES DÉPÊCHES

Conseil national de l'**innovation**

Le Conseil national de l'innovation pour la réussite éducative vient d'être créé. Présidé par Didier Lapeyronnie, professeur de sociologie à l'université Paris-Sorbonne, ce conseil, mis en place pour quatre ans, travaillera en étroite collaboration avec George Pau-Langevin, ministre déléguée à la réussite éducative, donnera son avis et fera des propositions sur la politique éducative en matière d'innovation. Ce n'est pas une première : Jack Lang avait constitué en 2000 le Conseil national de l'innovation pour la réussite scolaire, supprimé en 2002 par Luc Ferry...

Indicateurs des lycées

Un lycée confessionnel musulman est-il le meilleur lycée de France ? C'est ce qu'affirme le classement du *Point* qui place le lycée privé Averroës de Lille en tête de liste. Pour *le Figaro*, c'est le lycée Diwan de Carhaix. Regardons de près les résultats de ces premiers de la classe. Le lycée Diwan ne propose au bac que 85 candidats. Sa terminale S est chargée avec 35 élèves et obtient des résultats juste moyens. Ses terminales L et ES ont d'assez bons résultats mais avec 22 élèves par classe... Le lycée Averroës est propulsé au sommet avec une valeur ajoutée en STG astronomique (+37). Mais il y avait 2 candidats seulement... Quid des valeurs sûres ? Voilà Louis-le-Grand (Paris) et ses 100 % au bac. Oui, mais sa valeur ajoutée est nulle. En prenant la crème nationale des élèves, il n'est pas impossible d'ambitionner 100 % de reçus au bac. Voilà de quoi relativiser la signification de ces indicateurs.

REFONDATION ?

L'an dernier, la Fcpe a appelé à quinze jours de « grève des devoirs », relançant les discussions sur un sujet dont le ministère de l'Éducation nationale s'est, depuis, emparé. La suppression des « devoirs à la maison » a été préconisée dans le rapport issu de la concertation pour la refondation de l'école. Mais le gouvernement est-il vraiment décidé à « réinternaliser » les devoirs à l'école, au collège et au lycée ? Est-ce intégré dans le projet de loi d'orientation ? C'est-à-dire que les devoirs soient pris en charge, encadrés par les enseignants eux-mêmes, comme cela se faisait avant les années 1960. Paradoxalement, cette externalisation des devoirs de l'école, ce renvoi du travail personnel aux familles des élèves qui cessent donc d'être pris en charge par les enseignants, s'effectue au moment où les élèves auraient eu besoin de cet encadrement institutionnel pour faciliter leur intégration au collège au cours de la massification. Il est temps, plus de 50 ans après, de réparer cette erreur. Cela suppose d'être relié à une réforme pédagogique et à celle des programmes dans la perspective de l'acquisition et de la maîtrise par toutes et tous d'une culture commune au cours de la scolarité obligatoire. Seule perspective réellement démocratique et émancipatrice.

Michel Sangam

1. Sociologue, enseignante-chercheuse en sciences de l'éducation, à Paris 8 Vincennes-St Denis, membre de l'équipe de recherche du Circeft-Escol

AU FIL DES DÉPÊCHES

L'orientation au crible du genre

L'Onisep ouvre une nouvelle plateforme dédiée à la lutte contre les stéréotypes de genre dans le champ de l'éducation, des formations et des métiers. Il propose des informations sur l'orientation et l'emploi selon le genre et donne accès à des ressources géolocalisées. L'ambition est de balayer les idées reçues, tant masculines que féminines, dans le champ de l'orientation scolaire. Le site explore par sa navigation ludique les principaux stéréotypes dans leurs représentions imagées en jouant sur leurs ambiguïtés et en les confrontant à la réalité des témoignages et des chiffres.

Le rythme politique n'est pas le rythme scolaire

Il y a quelque cinq ans, une réforme imposa la semaine scolaire sur quatre jours pour nos jeunes élèves. Des protestations suivirent, les chronobiologistes furent sollicités, la rencontre entre enseignants et parents du samedi était louée, la machine éducative n'allait pas sans problèmes et c'était déjà mieux avant ! Rien n'y fit, la réforme passa.

Les ministres Luc Chatel et Xavier Darcos ont doublement nui dans l'exercice de leurs fonctions : ils ont en effet raccourci le temps d'accueil et de disponibilité publique aux enfants, ils ont par ailleurs organisé tout un système d'évaluation perpétuelle des élèves, sordide, navrant, stérile, stressant pour l'ensemble de la communauté pédagogique, les enfants et leurs parents.

Le plus extraordinaire est que la victoire électorale de «la gauche», derrière Monsieur Hollande, n'ait pas déjà produit l'arrêt sans délai de cette *évaluationite* maladive. Il est d'ailleurs symptomatique que le mouvement qui s'ouvre aujourd'hui contre les réformes Peillon ne mentionne absolument rien sur ces questions car les enfants, il faut bien le dire, ne sont pas la préoccupation première de ces agitations.

Pour le dire plus crûment, disons que l'instrumentalisation de la cause des enfants n'échappe pas à tout ce qui dans ce monde se monnaye, se tarifie, se négocie ; pour des raisons *éthiques* et surtout *politiquement correctes,* il convient toujours de contourner les réalités dès qu'il s'agit des enfants.

Précisément nous y sommes !

FEU DE TOUT BOIS

Le contournement est à l'œuvre dans ses grandes largeurs, les opposants actuels à la réforme Peillon font feu de tout bois : Bruxelles, la Commission européenne, la conversion de «cette gauche» au «social-libéralisme», les salaires des enseignants insuffisants, des enfants en difficulté livrés à l'école sans moyens, des parents en déroute, des personnels extra-scolaires sous-formés, tout y passe, de quoi solliciter à soi seul des États généraux et des cahiers de doléance !

C'est d'ailleurs, au fond, ce que réclament les agitateurs patentés de ce mouvement.

Car voyez-vous, ils se savent déjà un peu cocus de leur pseudo-victoire électorale en évinçant Sarkozy. Alors, ils voudraient bien se refaire la cerise en déboulonnant quelques ministres tout en espérant capter l'étincelle, la pépite qui met le feu au ciel, tel un rouquin qui déstabilise l'université et tout un monde, sauf que lui ne trichait pas !

L'AMBITION D'UNE PÉDAGOGIE OUVERTE

La triche en l'occurrence consiste à s'associer de fait à la droite politique et à la minuscule association de parents d'élèves Peep, pour combattre le projet Peillon qui n'est pas seulement la restauration d'une semaine scolaire plus équilibrée mais aussi l'ambition d'une pédagogie ouverte qui ne peut se faire sans des acteurs ouverts !

C'est le *possibilisme*, qui n'est pas une trahison des plus hauts objectifs, il ouvre des voies et demande que les espaces ouverts soient occupés, pris pour ainsi dire, comme des lieux d'occupation ! Le DAL (Droit au logement) et Jeudi Noir ne font rien de différent dans un autre registre.

Mais le possibilisme suppose une envie collective, pas seulement celle qui

AU FIL DES DÉPÊCHES

Redoublement

Dans son projet de loi, présenté devant l'Assemblée nationale, Vincent Peillon explique vouloir « *poursuivre la réduction progressive du nombre de redoublements* ». Sur RMC, en 2012, le ministre avait affirmé vouloir les réduire « *au moins de moitié* » en cinq ans. La pratique du redoublement a baissé en France depuis vingt-cinq ans – où elle touchait alors près de 50 % des élèves, mais reste trop fréquent. Selon le projet, « il s'agit d'une pratique coûteuse (8000 € par redoublement au collège, plus de 10 500 € au lycée, ndlr), plus développée en France que dans les autres pays et dont l'efficacité pédagogique n'est pas probante ». Pour arriver à ses fins, le ministre entend relancer la politique des cycles. Il s'agit en clair d'organiser les acquisitions sur trois ans, un temps plus continu et plus long que celui de l'année scolaire afin de permettre aux élèves de progresser à leur rythme.

Salaires des enseignants

Selon un rapport du réseau d'information sur les systèmes éducatifs européens Eurydice, les salaires des enseignants ont été «*directement touchés par la crise économique*». Près de la moitié des pays étudiés ont en effet baissé ou gelé le salaire des professeurs depuis 2009. L'Espagne, la Grèce, et l'Irlande ont notamment effectué des coupes sévères dans les rémunérations en 2010-2011, tandis qu'au Portugal et en Slovénie les réductions ont principalement eu lieu en 2011-2012. Malgré la crise, trois pays ont augmenté leurs professeurs sur la même période : la Pologne, la Slovaquie et la République Tchèque. En France, si le point d'indice a été gelé en 2011 et 2012, les salaires des enseignants débutants ont été revus à la hausse en 2010-2011.

Mobilisation sans précédent

Plus d'écoles fermées, plus de gréviste que contre les réformes Darcos et Chatel, le retour à la semaine de 4,5 jours valait-il une telle mobilisation ? Quels en étaient les ressorts réels ? À chacun d'apporter sa réponse à ce constat pour le moins dérangeant.

anime plus ou moins chacun (et chacune) des instituteurs à bien travailler avec «sa» classe pour l'année qui vient mais dans un esprit et un espace collectif et collectivisé qui permette l'épanouissement des enfants ainsi que des adultes.

Toute la communauté adulte devrait pouvoir être sollicitée, présente et active, y compris bénévolement, au sein de l'univers scolaire. Il s'agit d'engagements militants mais pas seulement, il s'agit aussi de choix de société, de ponts entre les générations, de « désinsération » des rouages instructifs stricts, de promotion d'expériences pédagogiques et éducatives, de transmissions de savoir-faire et de valeurs, qui échappent à l'académisme.

Ce que permet le projet de Vincent Peillon doit être pris à bras-le-corps par l'ensemble de la société civile et n'a rien à voir avec la question du fonctionnariat.

ACTIVISME ININTELLIGENT

Il est fortement probable que sa tentative d'ouvrir l'école ne se referme du fait même de l'activisme inintelligent de protestataires qui en d'autres circonstances en loueraient les potentialités. La vérité globale est que la société est très fatiguée d'elle-même, ne croit plus trop en ses ressorts propres et se réfugie dans des grégarités qui dissimulent à peine les égoïsmes.

Dès lors plus rien ne va longtemps, ce que l'on soutenait hier est déjà obsolète, et ce que l'on soutiendra demain ne sera qu'accidentel : nulle éthique, nulle idée fixe, nulle durée.

Moi qui n'ai aucune influence, aucun poids, sur ces questions et tout ce monde, j'annonce que tout cela est appelé à se dégrader, pas du seul fait de pouvoirs publics malveillants, pas du seul fait du méchant capitalisme, mais essentiellement du fait de l'individualisme mêlé à un esprit grégaire et anti-démocratique qui règne dans l'espace politico-social des écoles françaises.

Bruno Menguy

AU FIL DES DÉPÊCHES

Les chefs d'établissement pour le **libre choix** de l'orientation

Réuni en conseil national, le Snpden, premier syndicat des chefs d'établissement, s'est prononcé en faveur du libre choix des parents pour l'orientation de leur enfant. *"On ne voit pas pourquoi le dernier mot n'irait pas aux familles"*, déclare dit Philippe Tournier, secrétaire général du Snpden. *"On n'est pas dans un secteur à erreur zéro"*. Il dénonce aussi les commissions d'appel (*"ce qu'on peut imaginer de pire en matière d'inéquité"*) et l'orientation actuelle guidée par les ressources éducatives plus que par l'intérêt des élèves.

Chasse aux **sorcières**

Le tribunal administratif de Toulouse a rejeté le 18 mars la requête d'Alain Refalo pour annulation de sanctions financières. Père fondateur du mouvement des « Désobéisseurs », Alain Refalo a subi 27 jours de retrait de salaire pour avoir interprété de façon non orthodoxe l'aide personnalisée mise en place par Xavier Darcos. Début 2009, il avait en effet décidé de transformer les deux heures d'aide personnalisée en un atelier théâtre. Aujourd'hui, Vincent Peillon supprime cette « aide ». Il met en place le nouvel APC qui correspond à ce que faisait Alain Refalo. Il ne reste que la « désobéissance ». Vincent Peillon entend-il la sanctionner ?

Rythmes : la Ligue de l'enseignement accompagnera Paris

La fédération parisienne de la Ligue de l'enseignement « *propose d'imaginer les lieux, les temps et les méthodes qui permettront d'expérimenter des formes originales de mise en œuvre de ces nouveaux temps éducatifs* ». La Ligue propose ses parcours citoyens, culturels artistiques et sportifs. Par exemple un parcours citoyen sur la parité ou sur la diversité, ou encore un parcours culturel d'éducation scientifique ou de musique du monde.

COMMISSIONS D'APPEL

Notions assimilées, mais peut mieux faire

Un petit tour de France du fonctionnement de cette commission académique d'appel en matière disciplinaire (Caamd) a permis de constater des pratiques relativement homogènes dans les différentes académies. Si le sentiment général des représentants de parents interrogés est que cette commission fonctionne à peu près correctement, il y a aussi des trains qui n'arrivent pas à l'heure...

Il est tout d'abord des commissions qui ne réunissent que fort rarement. C'est tout à fait normal pour certaines académies, au nombre d'élèves peu important[1], où les conseils de discipline se réunissent peu souvent. Mais c'est tout à fait anormal pour de grosses académies où l'on sait que les conseils de discipline sont fréquents. C'est ainsi que le tribunal a pu sanctionner la décision implicite d'un recteur qui n'a pas réuni la commission académique d'appel. Cerise sur le gâteau : le jugement n'a pas été exécuté et jamais la famille n'aura été invitée à se présenter devant la commission. Dans une autre académie, le proviseur de vie scolaire appelle les familles qui font appel pour éviter de les recevoir. Que leur dit-il ?

« C'EST NORMAL QU'IL SOIT EXCLU AVEC CE QU'IL A FAIT »

Par exemple, aux lycéens de plus de 16 ans, il leur dit que l'Académie ne cherchera pas de solution de *rescolarisation* avant la commission en arguant, à tort, qu'il n'y a pas d'obligation d'accueil. Ainsi fut dit pour un élève malvoyant en préparation de Projet personnalisé de scolarisation (PPS) avec la MDPH[2], exclu de son lycée pour... absentéisme. À sa demande d'appel en mars, le rectorat a répondu que la commission aurait lieu en avril, puis attente de la décision du recteur et qu'il ne serait pas scolarisé en attendant. Il a finalement renoncé à l'appel pour être scolarisé tout de suite... Une autre fois, après un conseil de discipline très litigieux, il a pu être dit : « *Vous ne faites pas appel, on efface la sanction du dossier et on vous trouve un « bon établissement »* ». Ailleurs encore, il sera indiqué au téléphone à la famille par le service rectoral : « *Vous êtes sûrs que vous voulez faire appel ? Vous êtes sûrs de vous ? Vous savez ce que ça engendre ? C'est normal qu'il soit exclu avec ce qu'il a fait !* ». Le nombre d'appels est parfois diminué par des chefs d'établissement qui convainquent, oralement bien sûr, les parents de chercher eux-mêmes un nouvel établissement pour éviter un conseil de discipline et des traces au dossier... Mais l'habitude aidant, on finit même par l'écrire : ainsi nous avons aussi la lettre d'un chef d'établissement parisien qui indique à l'élève qu'il passera en conseil de discipline s'il ne démissionne pas...

Ailleurs qu'à Paris, il semble que les lycéens soient rescolarisés rapidement avant la commission d'appel pour peu qu'ils en fassent la demande.

LE DÉROULEMENT DES RÉUNIONS DE LA COMMISSION

Il est assez différent selon les académies. Ici on reçoit le chef d'établissement d'abord, puis la famille. Ailleurs (comme à Paris) ce sera d'abord la famille, puis le chef d'établissement auditionné qui se retirera ensuite pour « conclure » avec la famille. Enfin dans d'autres académies tout ce monde rentre ensemble et ressort ensemble pour le délibéré.

Les membres de la commission apprécient assez peu que le chef de l'établissement concerné, ou a minima son adjoint, ne se déplace pas en personne et envoie le CPE[3].

AU FIL DES DÉPÊCHES

Réseaux

Sortir du zonage pour faire de l'individualisation. Cette intention exprimée à nouveau par Vincent Peillon sur France-Culture lors du Salon du Livre maintient une hypothèque sur le sort des réseaux d'éducation prioritaire. En effet, le traitement «établissement par établissement» ne peut que concentrer l'effort sur le secondaire et risquer de couper le lien entre l'école et le collège. Or, les observateurs le répètent, la priorité donnée au primaire, excellent choix politique, ne peut donner des résultats durables que si le difficile moment du passage dans le second degré est réussi.

Réseaux **(bis)**

L'académie de Paris met en ligne une carte interactive de ses 29 réseaux de réussite scolaire (RRS). La circulaire du 30 mars 2006 a redéfini l'organisation de l'éducation prioritaire avec deux types de réseau : les RAR (réseaux ambition réussite) et les RRS. La dénomination ZEP-REP n'a plus cours. Pilotés localement par un comité exécutif, les RRS fédèrent les établissements scolaires (collège et écoles) et leurs partenaires, autour d'un projet visant à assurer la réussite scolaire de tous les élèves.

Plus de **maîtres** que de **classes**

Vieille revendication du mouvement syndical, le « plus de maîtres que de classes » fait partie des grandes mesures de la loi d'orientation. Vincent Peillon en fait une mesure phare en promettant d'y consacrer pas moins de 7000 nouveaux postes. Bruno Suchaut, interviewé par le *Café pédagogique*, pose les conditions d'une utilisation efficace de ce dispositif, indiquant notamment qu'il est essentiel « *de penser l'action de l'enseignant supplémentaire en parfaite liaison avec les pratiques des enseignants titulaires de l'école* ». « *La co-intervention doit être pensée en termes de complémentarité et en définissant précisément les tâches de l'enseignant supplémentaire, ce qui nécessite sans doute de la part du tandem d'avoir un certain entraînement dans ce domaine, et une formation spécifique* ».

La commission examine un à cinq cas dans la demi-journée. La durée prévue de l'examen d'un cas est souvent d'une heure. Le vote n'est pas systématique, on préfère le consensus, mais parfois il y a vote (à bulletin plus ou moins secret). L'avis de la commission peut être assorti d'observations, notamment relatives à la rescolarisation, par exemple si la commission émet un avis en faveur de l'annulation de la décision mais estime préférable pour l'élève qu'il ne réintègre pas l'établissement d'où il a été exclu.

Un procès-verbal de chaque cas examiné est rédigé par le secrétariat de la commission.

Les établissements sont le plus souvent des collèges, viennent ensuite les lycées professionnels et enfin les lycées d'enseignement général.

LES RAISONS POUR LESQUELLES LES PARENTS VIENNENT

Ce qui intéresse le plus souvent les parents, c'est qu'il n'y ait rien qui reste à vie dans le dossier de leur enfant. La demande de réintégration dans l'établissement d'origine en cas d'exclusion définitive est peu fréquente. Il y a une forte demande de dialogue, d'écoute et même parfois « *que l'honneur soit lavé* ». La commission essaie parfois de faire comprendre que le vrai problème de l'élève n'est pas son dérapage occasionnel mais le fait qu'il ne travaille guère...

LE RÔLE ET LES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

Le souci de pédagogie de la commission, souvent plus sereine que le conseil de discipline, est plus explicite et les familles ont la plupart du temps le sentiment d'être écoutées, à défaut d'être entendues. La commission supplée parfois au peu d'écoute de certains établissements. L'avis en faveur de l'annulation de la décision du conseil de discipline est assez souvent sur la procédure, beaucoup moins souvent au fond. On constate alors parfois des situations qui paraissent paradoxales avec décision du conseil de discipline cassée pour : pas de notification de la décision, rapport postdaté, date erronée, oubli de la mention des voies de recours... mais pour autant décision du recteur maintenant la décision d'exclusion définitive... Le chef d'établissement est éventuellement rappelé à l'ordre...

Certaines commissions indiquent à la famille qu'elle recevra la décision du recteur par voie postale (c'est ainsi à Paris), d'autres donnent le résultat du délibéré à la famille qui peut attendre (une pratique dangereuse, car la commission n'émet qu'un avis, que le Recteur est libre de ne pas prendre en compte !).

Parfois le chef d'établissement est un peu malmené s'il a commis des erreurs, dans d'autres commissions, on ne s'intéressera pas à la procédure mais seulement à l'adéquation de la sanction aux faits... Dans la très grande majorité des cas, que ce soit pendant la période d'exclusion à titre conservatoire, ou une fois la décision d'exclusion prise par le conseil de discipline, on constate que rien n'est entrepris par l'équipe éducative pour permettre à l'élève de poursuivre ses apprentissages alors que cela est exigé par les textes...

QUELQUES RAISONS DE RÉFORMATIONS PAR LA COMMISSION

Une circulaire rectorale les répertorie. On trouve très souvent

- la disproportion de la sanction au regard de faits... pas toujours très bien établis,
- l'absence de personnalisation de la sanction (fréquent dans les bagarres de cours de récréation plus ou moins généralisées),
- l'absence de recherche de solution alternative ou de disposition plus adaptée au problème de comportement à l'origine de la convocation du conseil de discipline.

AU FIL DES DÉPÊCHES

«Ma seconde chance», au service des décrocheurs

Un nouveau service en ligne vient d'être lancé pour aider les décrocheurs à retrouver le chemin de la réussite. Ce service répond à une commande de Vincent Peillon. Le système est en partie opérationnel : il ne manque plus que le dernier étage de la « fusée », les pages Facebook de proximité, animées dans chaque territoire par un responsable. L'objectif étant de permettre aux acteurs locaux de proposer des solutions, des événements, des rencontres et des conseils. L'ensemble des 150 000 jeunes de plus de 16 ans qui quittent chaque année le système scolaire français sans diplôme ni qualification est concerné.

20 pays ont réduit leurs dépenses d'éducation

« L'effet de la crise financière sur les budgets de l'éducation se voit principalement dans les pays qui ont un important déficit budgétaire comme l'Irlande, la Grèce, l'Espagne, le Portugal, le Royaume-Uni, la Roumanie, la Pologne, la Slovaquie, la France ou Chypre ».
L'étude d'Eurydice analyse le détail les politiques budgétaires des États européens depuis 2010. Il fait le point sur les prévisions budgétaires pour 2013. Évidemment certains pays échappent à la crise et neuf pays ont augmenté leur budget éducation entre 2010 et 2012, dont 4 de plus de 5 % (Allemagne, Luxembourg, Malte et Turquie).
Partout ailleurs, soit dans 20 pays, la crise s'est traduite par des coupes ou des gels des budgets. Là où les efforts ont été le plus importants (plus de 5 %) c'est en Grèce, Italie, Chypre, Lettonie, Lituanie, Hongrie, Portugal, Roumanie, Pays de Galles, Croatie. Dans les autres pays, comme la France, la baisse a été de 1 à 5 %.

Depuis la loi de 2011 et l'automatisation de la procédure disciplinaire, on a pu aussi constater que la différence entre « conseil de discipline » et « procédure disciplinaire » n'a pas tout de suite été comprise dans les établissements, donnant lieu à des décisions qui ont été cassées en commission d'appel.

LA CRAINTE DU RECOURS AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Au regard des chiffres, le risque d'une requête auprès du Tribunal administratif est minime. Et encore plus minime est celui que la requête aboutisse à une annulation. Certaines commissions pensent néanmoins constamment : « Et que dirait le TA ? ».

RÔLE SPÉCIFIQUE DES REPRÉSENTANTS DES USAGERS

Lorsqu'ils sont représentés dans les établissements, les parents essaient plutôt d'agir en amont et de limiter les recours aux conseils de discipline ou de changer les exclusions définitives en exclusions « avec sursis ». La plupart du temps, en commission d'appel en matière disciplinaire comme en commission d'appel d'orientation, les parents Peep et Fcpe savent reléguer au second plan leurs divergences dans leurs interventions : il s'agit d'apporter une écoute attentive à la demande des parents, d'évaluer ce qui est le plus judicieux pour l'élève... et pas de se prendre pour des magistrats !

QUELQUES OBSERVATIONS

Le recours à l'avocat

Celui-ci peut présenter un intérêt pour les parents qui parlent ou comprennent mal le français en particulier. Mais trop souvent les avocats n'ont guère l'habitude de l'administration et provoquent souvent maladroitement le président sur la forme alors qu'il faudrait argumenter calmement sur le fond.

Les griefs et leur pénalisation

Dans un article du Monde du 16 novembre 2011, Laurent Mucchielli, sociologue, cite l'exemple d'une bagarre entre collégiens : « Aujourd'hui on appelle ça des « violences volontaires » avec même trois circonstances aggravantes : la victime est un mineur de moins de quinze ans – forcément-, les faits ont été commis en réunion - c'est toujours le cas-, et dans l'enceinte d'un établissement scolaire ou aux abords immédiats – encore une fois, forcément. »

Ça n'atteint pas toujours ce niveau de ridicule mais souvent on allonge artificiellement la liste des griefs.

Un rapport préliminaire indique : « Compte tenu du contexte de réduction des effectifs de la vie scolaire, de la multiplication des incidents qui portent atteinte à la sécurité des élèves et à la nécessaire sérénité des conditions de travail de notre personnel, nous avons décidé de convoquer le conseil de discipline afin de mettre l'élève devant ses responsabilités. » Des questions se posent : fait-on un exemple ? Ne serait-ce pas surtout l'expression d'un ras-le-bol de l'équipe éducative ? Et dans ce cas, ne faut-il pas effectivement envoyer l'élève dans un établissement où ça pourrait mieux se passer ?

DE LA DIFFICULTÉ DE LA RÉINTÉGRATION

On peut parfois ne pas aller contre la décision d'un chef d'établissement qui sanctionne tous les élèves présents dans un atelier où on a mis le feu à une poubelle. Exclusions avec sursis pour ne pas « laisser passer » lorsque personne ne se désigne ni n'est désigné coupable. Des élèves assurent de manière convaincante qu'ils auraient dénoncé s'ils avaient su afin d'éviter le conseil de discipline. Il y a d'ailleurs là matière à faire un peu de pédagogie, car si la

AU FIL DES DÉPÊCHES

8000 chèques-livre pour les lycéens franciliens

À l'occasion du Salon du livre, la région Île-de-France a lancé une Semaine de la librairie pour les lycéens. 40 classes ont reçu 40 auteurs dans 40 librairies franciliennes. À cette occasion, chaque lycéen a reçu un chèque livre.

La France condamnée par l'Europe

La Cour européenne des droits de l'Homme a examiné le 14 mars la requête d'un jeune Français condamné en France pour insulte envers le chef de l'État. La Cour a donné raison au plaignant. Elle estime que sanctionner pénalement des comportements comme celui de M. Eon est susceptible d'avoir un effet dissuasif sur des interventions satiriques qui peuvent contribuer au débat sur des questions d'intérêt général, sans lequel il n'est pas de société démocratique. La Cour estime que la condamnation du requérant a constitué une « *ingérence des autorités publiques* » dans son droit à la liberté d'expression, prévue par la loi du 29 juillet 1881 sur la presse.

Conseil éducation–entreprise

En réponse à une question d'un député le 16 avril, Vincent Peillon a annoncé la création d'un conseil éducation-entreprise. Pour lui, ce conseil doit contribuer à la lutte contre le décrochage scolaire en adaptant l'offre de formation. « *Sera mis en place dès la classe de 6e, à partir de la rentrée prochaine, un parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde de l'entreprise. Ceux qui décrochent sont souvent en effet ceux qui ont mal vécu leur orientation. Là, plus qu'ailleurs, les discriminations sociales jouent. Ensuite, nous allons créer 20 000 places d'apprentissage sous statut scolaire, qui permettront à la jeunesse de trouver des débouchés professionnels, et j'installerai un conseil éducation-entreprise, qui permettra de mieux travailler l'offre de formation* ».

délation pour en retirer un bénéfice est condamnable, alerter les adultes pour un fait grave peut être encouragé... La frontière n'est pas aisée, pour les élèves comme pour les adultes.

Mais on ne peut comprendre qu'ensuite le sursis de certains soit annulé pour... bavardages ! Le concept de sursis est assez méconnu et mériterait d'être explicité lorsqu'il accompagne la sanction, tant aux élèves concernés et à leur famille qu'aux autres membres du conseil de discipline...

Nombreux sont les professeurs qui ne supportent pas la décision du conseil de discipline de leur propre établissement lorsqu'elle n'est pas d'une exclusion définitive (on ne fait pas un conseil de discipline « pour rien »). On se doute que la réintégration après commission rectorale est encore plus périlleuse. Lorsqu'elle a lieu il faudra souvent être attentif.

Parfois les professeurs se mettent même en grève ou plus souvent menacent de le faire, et ce dès le conseil de discipline. Certains chefs d'établissement n'hésitent pas à faire figurer des propos d'enseignants dans ce sens... On voit ainsi en commission d'appel que le chef d'établissement préfèrerait que l'élève revienne... par décision du recteur bien entendu. Et au fait, n'y a-t-il pas de sanction pour un enseignant qui refuse d'accepter dans sa classe un élève « insuffisamment » sanctionné par le conseil de discipline, ou réintégré après commission d'appel ? Pot de fer contre pot de terre, il y a parfois réintégration et finalement l'élève doit partir... Mais les réintégrations réussies existent aussi !

On s'aperçoit que les droits de la défense ne sont pas toujours respectés. Ainsi un chef d'établissement ne permet pas des témoignages d'élèves en conseil de discipline. Il ne joint pas les témoignages écrits à la commission d'appel. Le vote était pourtant en faveur de l'exclusion d'une seule voix de différence et ces témoignages étaient de nature à le faire basculer. Pour autant le recteur ne tient nullement rigueur de tout cela au chef d'établissement et reconduit la sanction.

On peut constater que le conseil de discipline est parfois le seul instrument utilisé. Pas de réunion de commission éducative et parfois pas d'autre sanction que l'exclusion provisoire ou définitive : les « colles » n'existent pas ni aucune autre sanction qui demande un investissement de l'établissement.

Les textes ne précisent pas que les pièces au dossier doivent numérotées. La précision serait bienvenue. Cela éviterait sûrement que les dossiers ne soient « complétés » pour justifier de la tenue d'un conseil de discipline, avec des pièces *bizarres*, ni datées ni même parfois signées...

On se rend bien compte à la lecture des PV des conseils de discipline que même les parents élus n'envisagent parfois pas autre chose qu'une exclusion définitive alors qu'on le pourrait, voire enfoncent les élèves.

Les commissions d'appel s'appuient beaucoup sur le PV du conseil de discipline. On peut remarquer que ce PV n'a pas à être approuvé. Les PV des CA des établissements sont approuvés et parfois corrigés par ses membres. Ce n'est pas le cas des PV des conseils de discipline qui sont censés être sans erreur sans avoir été relus... Le PV devant être signé par le président et le secrétaire de séance, ne faudrait-il pas que celui-ci soit un parent d'élève, membre extérieur à l'établissement ? En tout cas, il faut que chaque fois que c'est possible, les parents tiennent la plume : c'est le seul moyen d'avoir un regard sur ce qui est retranscrit !

Rémy Fontier

1. Les académies ne sont pas de taille égale : Versailles 410 000 élèves du second degré, Corse 46 000...

2. Maison départementale des personnes handicapées

3. Conseiller principal d'éducation

ÉVALUER

André Antibi écrit aux parlementaires

Dans une lettre ouverte adressée aux parlementaires, André Antibi, président du Mouvement contre la constante macabre, les invite à inscrire dans la loi d'orientation sur la refondation de l'école une réforme de l'évaluation.

« Actuellement en France, le système éducatif est paralysé par un très grave dysfonctionnement : sous la pression de la société les enseignants se sentent obligés, inconsciemment, de mettre un certain pourcentage de mauvaises notes, une constante macabre en quelque sorte, même dans les classes de très bon niveau, pour que leur évaluation et leur enseignement soient crédibles », rappelle A Antibi. « Les conséquences de ce phénomène sont nombreuses : mise en situation d'échec artificiel de nombreux élèves, perte de confiance en soi, détérioration du climat de confiance entre les élèves et le professeur, stress des élèves, violence du système scolaire, nombre beaucoup trop important de cours particuliers... »

A Antibi rappelle que « ce phénomène a été reconnu dans le rapport Grosperrin à l'Assemblée Nationale (7 avril 2010), et par la Commission des Affaires Culturelles du Sénat (7 décembre 2005)... ». « Dans le cadre du débat sur la refondation de l'école, le gouvernement a pris des positions destinées à améliorer la situation actuelle dans le domaine de l'évaluation des élèves. Un amendement conçu pour mettre plus particulièrement l'accent sur le phénomène de constante macabre a été proposé avec conviction par Mathieu Hanotin, député du département de Seine-Saint-Denis, qui est parfaitement au courant de ce dossier. Compte tenu vraisemblablement du grand nombre de points à examiner, un temps très court a pu être consacré à l'étude de cet amendement qui, par suite, a été retiré. »

« Il serait tout à fait regrettable que ce phénomène ne soit pas mis en évidence plus explicitement dans la future Loi. Nous interviendrons donc auprès de Mesdames et Messieurs les Sénateurs pour qu'un amendement puisse être déposé à ce sujet », conclut A. Antibi.

Interview d'Yves Lopez

président de la Fédération française des Clubs Unesco

Les Clubs Unesco, *c'est quoi ?*

Cela désigne des associations dont les buts rejoignent ceux de l'Unesco, en accord avec sa charte. Au niveau local, des associations loi 1901 de toutes sortes peuvent adhérer à la Fédération en gardant leur nom d'origine, dans ce cas c'est une sorte de label, signe que les buts de l'association ont été reconnus en accord avec ceux de l'Unesco. Les clubs scolaires sont une particularité française, la FFCU est en effet membre du Cape[1], et à ce titre autorisée à intervenir en milieu scolaire.

Comment *s'est établie cette liaison entre le monde scolaire et l'Unesco ?*

Nous le devons à un homme, Louis François[2] (1904-2002), enseignant, résistant, déporté, qui devient à la Libération inspecteur général de l'instruction publique. Militant de la paix, il rejoint l'Unesco dès sa création en 1946, puis devient le secrétaire général de la Commission de la République Française.

À la demande du directeur général de l'Unesco de créer des liens avec les citoyens, les intellectuels, les artistes et les scientifiques, Louis François, homme de conviction répond : « *Nous allons couvrir la France de Clubs Unesco* ». En 1956, il crée les premiers clubs scolaires et la Fédération Française.

Promoteur du Concours de la Résistance, président des Éclaireurs de France, il a marqué l'Éducation nationale de son engagement passionné au service de la paix.

Comment monte-t-on un Club Unesco ? *Pourquoi dit-on « un club » ?*

Dans le contexte de l'école d'avant 68, les clubs assuraient une liberté d'expression autour de grands sujets regardant le monde. La création d'un club, association loi 1901, dans un établissement est assez simple : un contact avec la fédération, un projet qui doit recevoir notre agrément, une cotisation de 50 €/an.

C'est souvent un enseignant qui prend l'initiative, mais cela peut bien sûr être une association de parents. L'important, c'est de rendre le club Unesco acteur de la vie dans l'établissement, en partenariat avec le CESC[3] et le FSE[4] par exemple.

Un collège ou un lycée peut demander le « label » Unesco, se relier à des projets d'autres établissements, sur d'autres continents. Créer un club, c'est se donner une « valeur ajoutée » éthique et intellectuelle. La Fédération assure six formations annuelles autour de grands thèmes. Nous faisons vivre les liens avec des clubs d'autres pays, en particulier d'Afrique et du Maghreb. Pour aider les adhérents Fcpe, nous pourrions proposer une formation dans les Cdpe, sur la connaissance de l'Unesco et le fonctionnement des clubs. Nous pouvons aussi intervenir dans les établissements pour présenter la fédération. Les thèmes les plus repris sont la solidarité internationale, le développement durable, la diversité culturelle, la lutte contre les discriminations, le genre, etc. Certains clubs développent une posture critique, reprennent en main l'institution comme citoyens, refusant de l'abandonner aux États qui ne tiennent pas leurs engagements. Ce phénomène pourrait prendre de l'ampleur et devenir une clé pour un nouvel essor de l'Unesco.

Que pensez-vous *des perspectives pour les Clubs Unesco ?*

La Fédération Française a vu ces dernières années ses subventions diminuer considérablement et nous avons perdu les quatre postes de « mis à disposition » (MAD) du ministère de l'Éducation nationale. Nous n'avons plus qu'un seul salarié permanent.

Il n'y a plus que 150 clubs en France ; la moitié sont des clubs scolaires. Malgré cette situation difficile, et dans un contexte de perte d'influence mondiale de l'Unesco, j'ai de l'espoir quand je vois la vitalité de nos clubs, et la place qu'y tient la jeunesse.

Les valeurs de l'Unesco pour l'éducation : les quatre piliers du rapport Delors[5], les droits de l'enfant, l'initiative Horizon 2015 « éducation pour tous » sont d'actualité. L'Unesco est riche en ressources, et garante de valeurs universelles dont les citoyens pourraient s'emparer au travers de clubs d'adultes, de clubs scolaires, et faire vivre le rêve de Louis François

Propos recueillis par Anne Coret

1. Collectif des associations partenaires de l'école
2. Sur Louis François : www.fondationresistance.org/documents/lettre/LettreResistance029.pdf
3. Comité d'éducation à la santé et à la sécurité
4. Foyer socio-éducatif
5. L'éducation : un trésor est caché dedans (1996), ou Rapport de la Commission Delors sur l'éducation pour le 21e siècle, est fondé sur une vision constituée de quatre piliers : apprendre à connaître, à faire, à être et à vivre ensemble

Fédération Française des Clubs Unesco
173 rue de Charenton 75012 Paris
01 42 58 68 06
contact@clubs-unesco.org
www.clubs-unesco.org

AU FIL DES DÉPÊCHES

Roms **encore**

Une vingtaine d'enfants roms de 6 à 12 ans sont scolarisés depuis le 22 novembre dans une salle aménagée dans les locaux du commissariat de police de Saint-Fons, dans la banlieue lyonnaise. Tous les matins, c'est un policier qui leur ouvre la porte de l'école. En guise de justification, la maire socialiste de la commune et sénatrice du Rhône, Christiane Demontès assène que les quatre écoles municipales n'ont plus de place pour accueillir les enfants roms. Un argument inacceptable pour les associations humanitaires...

Cantines : **mieux** au primaire, **pas terrible** au secondaire

UFC-Que choisir publie les résultats d'une enquête menée auprès de 600 communes et établissements sur la qualité des cantines scolaires. Elle montre des progrès au primaire et de mauvais résultats dans le secondaire. Sans réglementation forte, la pression des coûts pousse la qualité vers le bas. « *Invasion de produits gras et sucrés* ». C'est ainsi que *UFC-Que choisir* traduit ses observations sur les selfs scolaires et autres cafétérias. L'étude souligne les progrès réalisés dans les cantines des écoles primaires. Pour *Que choisir*, c'est le résultat de la nouvelle réglementation. C'est maintenant dans les établissements secondaires que les résultats sont « *décevants* », nettement en dessous du primaire. La situation est encore plus mauvaise dans les établissements privés où *Que choisir* relève « *l'absence de maîtrise de l'équilibre nutritionnel* ».

Les Français acquis à **l'homoparentalité**

Le magazine *Femme actuelle* publie dans son numéro du 25 mars les résultats d'un sondage qui montre une nette évolution de l'opinion française sur l'homoparentalité. Ainsi 54 % des Français pensent qu'un enfant s'épanouit aussi bien avec des parents homosexuels qu'hétérosexuels, contre 38 % en 2000. 52 % sont favorables à la PMA pour les couples lesbiens.

SOLIDARITÉ

Une école au Sénégal

L'association École Fatou Kaba (Paris 20e) mène une action d'échange et de solidarité avec une école de la banlieue de Dakar. Le dynamisme de cette expérience repose sur le réseau de sympathie de proximité développé autour de l'élémentaire de la rue de Tourtille, sur le caractère direct des échanges et sur l'authenticité dont témoigne l'équipe de l'école au Sénégal, porteuse d'une vision intégrée de l'éducation, inséparable de la santé, de la formation des femmes, de l'insertion des jeunes de ce quartier très défavorisé.

L'école Keur Fatou Kaba est créée en 2002 à Guediawaye, dans la commune d'arrondissement de Medina Gounass, zone très pauvre de la banlieue de Dakar, par Mamadou Gueye, son actuel directeur. Alors jeune agent de développement, il n'accepte pas la fermeture du petit centre de quartier qu'il dirigeait et qui suivait les femmes enceintes et les mères, les sensibilisait à la nutrition et à la santé des leurs enfants, et dans lequel il avait créé une petite garderie maternelle. Il installe les enfants dans une pièce de la maison de ses parents, fait de petits emprunts, travaille comme moniteur pendant les vacances, et parvient à construire chaque année une salle de classe, d'abord maternelle puis élémentaire.

Aujourd'hui, c'est une école de 300 enfants, de 3 à 12 ans, avec une majorité de filles. Les enseignants sont quasi bénévoles. La participation des parents, vu leur milieu social, est dérisoire (1 à 2 € par mois, parfois un peu d'aide en nature). L'école se débrouille, avec l'aide du quartier, pour nourrir jusqu'à une centaine d'enfants dont les parents sont trop démunis. Elle est agréée par l'Éducation nationale, qui la reconnaît mais ne lui donne aucune aide.

L'association Anavi (Naître et vivre) a été créée pour soutenir l'école. Ses activités sont orientées vers l'éducation, la nutrition, la santé, l'insertion des enfants de la rue, des jeunes filles et des filles mères, la lutte contre la pauvreté. Cette zone est caractérisée par un manque d'infrastructures sanitaires, la pauvreté et un environnement pollué par les eaux stagnantes causées par les inondations. Aussi Anavi travaille-t-elle pour l'amélioration de la santé communautaire avec un petit centre de santé du quartier.

UN PROJET QUI FÉDÈRE

L'association *École Fatou Kaba* s'est créée en 2011 ; un échange s'est monté avec l'école élémentaire Tourtille, à Belleville (Paris 20e), et des partenariats se sont construits. Ce projet a tout de suite généré de la sympathie, de nombreuses personnes ont donné de leur temps et leur compétence, des associations du quartier ont mis à disposition leurs forces, leurs locaux, pour organiser des événements et collecter des fonds. L'association AGIRabcd est devenue un partenaire régulier pour organiser des missions de retraités bénévoles ayant la compétence recherchée.

Ainsi ont pu être réalisés : l'achat des livres scolaires, la formation des enseignants par des retraités bénévoles ayant l'expérience de l'Afrique, l'installation de portes et fenêtres, le branchement de l'eau, la construction d'un 2e étage, la visite médicale des enfants, l'achat d'un photocopieur. Ces actions sont toujours guidées par les besoins exprimés par l'école. Ainsi la formation des enseignants a été la demande prioritaire de l'école, qui pourtant manquait de tout par ailleurs.

RELATIONS DE QUALITÉ

Sans doute la qualité des relations qui existent avec le directeur de l'école et l'association Anavi, la clarté de leurs objectifs et de leur vision de l'éducation, le dévouement sans faille qui est le leur depuis plus de 10 ans, ont beaucoup joué dans l'intérêt suscité par le projet. Chaque personne qui donne de son temps ou de son argent, sait que cela ira en totalité directement à l'école, pour la réalisation de besoins concrets clairement identifiés. Notre association est là pour permettre que ces objectifs soient atteints dans les meilleures conditions, et grâce à sa petite taille n'a ni lourdeur de gestion ni frais de fonctionnement.

Entre l'école Tourtille et Keur Fatou Kaba, s'échangent des cahiers racontant leur vie quotidienne, des fiches individuelles réalisées par les enfants où chacun se présente, des objets fabriqués, des banderoles d'amitié, des petits films, des photos. Des enfants de Tourtille participent aux événements organisés par l'association. Peu à peu, de part et d'autre, cette amitié entre les deux écoles devient quelque chose de familier, suscitant l'intérêt pour l'autre pays, sa vie et sa culture.

Annie Gafforelli, Catherine Gégout et Michèle Grau

Un appel pour la prochaine étape

Le 2e étage construit pendant l'été 2012 n'a qu'une couverture provisoire de tôles de récupération en piteux état. Il est nécessaire de construire un vrai toit d'ici la saison des pluies (juin-juillet). Pour cela nous devons réunir 3000 euros, l'école ne disposant d'aucun moyen financier. Un grand merci pour votre aide !

Pour soutenir ce projet et pour toute information :
Association École Fatou Kaba *ecolefatoukaba@gmail.com* 06 68 89 68 54 / 06 87 13 41 92
19 rue du Soleil 75020 Paris *www.fatoukaba.org* Chèques à l'ordre de l'association.

AU FIL DES DÉPÊCHES

Maternelles

Les maternelles bientôt débaptisées ? C'est la proposition de la députée PS Sandrine Mazetier. L'élue de la capitale juge en effet l'appellation « école maternelle » sexiste. « *Cette dénomination (...) laisse entendre que l'univers de la petite enfance serait l'apanage des femmes et véhicule l'idée d'une école dont la fonction serait limitée à une garderie. (...) Remplacer ce nom "genré" par un nom neutre redonnerait symboliquement aux pères la place qui leur revient dans l'éducation de leur enfant, et repositionnerait l'école dans son rôle éducatif différent de celui des parents* ».

Remplacements : 120 écoles occupées

Même scène à 8 h 30 dans 120 écoles de Seine-Saint-Denis le 16 avril : des parents occupent le bureau du directeur durant une heure. L'initiative vient du Collectif des parents de Seine Saint-Denis. Ils entendent protester contre les remplacements non assurés depuis des mois. Ainsi à l'école Marie-Curie de à Bobigny, école ZEP située dans une cité, trois enseignantes manquent, sans perspective de remplacement.

Peillon enterre les évaluations nationales

La direction de l'enseignement scolaire (Dgesco) annonce la fin des évaluations nationales obligatoires au primaire. « *Les évaluations sont des outils pédagogiques qui seront utilisés librement par les maîtres et qui aideront les écoles dans leurs choix pédagogiques pour mieux faire réussir les élèves* ». « *Les évaluations seront utilisées uniquement dans les écoles. En conséquence il n'y aura aucune remontée des résultats* ». Au passage, les syndicats relèvent que la fin des évaluations et des remontées entraîne la fin de l'indemnité de 400 € versée aux enseignants qui faisaient passer les évaluations...

AU FIL DES DÉPÊCHES

Handicap : chercheurs **mobilisés**

Le réseau Ophris, chercheurs issus de différentes universités et institutions, se mobilise encore cette année sur la question de l'école inclusive. Le 5e Colloque international École et handicap sur le thème « Quels savoirs professionnels pour des pratiques inclusives ? » a poursuivi une réflexion menée depuis 2009 sur les pratiques inclusives et les savoirs scolaires. « *S'intéresser à la question des savoirs professionnels visant des pratiques inclusives et émancipatrices, c'est d'abord reconnaître et questionner les « savoirs en actes » parmi la diversité des acteurs de l'inclusion. C'est aussi interroger les représentations respectives, celles qu'on se fait des possibilités d'action des personnes : qui est l'homme capable ?* »

Les parents encore **écartés**

Un amendement déposé à l'Assemblée par le groupe socialiste lors des débats sur la loi de refondation a rendu possible l'exclusion des enfants en situation de handicap (pour leur bien sans doute) par les établissements scolaires, après simple consultation des parents, mais sans que la décision finale leur appartienne. Devant le tollé et la mobilisation de nombreuses associations, la ministre chargée des questions des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, Madame Carlotti, a dû s'engager à revenir sur cet article et assurer que l'orientation des enfants handicapés ne se fera pas sans l'accord des parents – ce qu'a confirmé Vincent Peillon. Face à l'inertie permanente des établissements scolaires, la loi de 2005 reste toujours aussi difficile à mettre en œuvre et la France ne parvient pas à combler son retard dans la scolarisation des enfants en situation de handicap, notamment pour les handicaps psychiques et cognitifs.

FILLES ET GARÇONS HANDICAPÉS

Les stéréotypes de la littérature de jeunesse

Souvent « l'image choc » du handicap prend toute la place dans les récits destinés à la jeunesse : personnage principal d'une histoire qui tourne autour de l'acceptation, de la compensation, de la description de la vie avec un handicap, le personnage est plus rarement vu comme fille ou garçon.

Contrairement aux fillettes valides, l'héroïne en situation de handicap n'est jamais une princesse avec tous les attributs qui lui reviennent. Mais les petites filles paraplégiques, sourdes, ou aveugles, sont de ravissantes fillettes, pleines de vie et d'entrain. À tel point que le handicap tend à être effacé : elles sont petites filles avant d'être petites filles en situation de handicap. Le trouble n'est pas représenté sur les images, les aides techniques restent discrètes, les corps des héroïnes sont souples et ne reflètent en rien les difficultés motrices. Ces fillettes ne font rien de particulier dans ces histoires, sinon d'être de sympathiques petites chipies dans une succession de saynètes de la vie quotidienne.

Aux côtés de ces fillettes « ordinaires », les petits garçons ont davantage d'attributs extraordinaires, qui généralement portent là où est le déficit : le superhéros sportif sera le petit garçon en fauteuil roulant électrique, par exemple. Pour les garçons, le critère de beauté n'est pas nécessaire. Contrairement à l'invisibilisation du handicap pour les petites filles, les livres dont le héros est un garçon montrent les aides techniques : fauteuils roulants (parfois sur l'ensemble des illustrations), lunettes noires ou chien guide d'aveugle, etc. L'idéologie de l'effort est également présente pour les petits garçons, avec une place importante laissée à la rééducation.

Il convient de se demander si les stéréotypes présents dans les livres étudiés (invisibilisation du handicap et accentuation du côté féminin de la fillette, d'une féminité qui pourrait ne pas être reconnue ou évidente du fait du handicap ; force et dépassement de soi pour les petits garçons) procèdent d'un souhait de « normalisation » du handicap, les personnages dotés des caractéristiques classiques des enfants dans les livres, devenant par là même à égalité avec les personnages valides.

REPÈRES BROUILLÉS POUR LE TROUBLE MENTAL

Ces différenciations sexuées tendent à se brouiller lorsque le héros ou l'héroïne est porteur de trouble intellectuel, notamment une trisomie 21. Ces personnages sont toujours gentils, souriants, affectueux... mais également beaucoup moins beaux que les héros porteurs d'autres types de handicap. Traits du visage asymétriques, surpoids, cheveux courts ou clairsemés pour les filles, lunettes... sont autant de caractéristiques qui marquent la trisomie 21.

Les filles sont moins habillées en « filles », alors que le garçon trisomique 21 est plus souvent mis en scène dans des situations de faiblesse ou de dépendance, traditionnellement attribuées aux filles. Ainsi, les héros trisomiques 21 présentent des caractéristiques sexuées plus floues ou inversées. Confusion des genres, « troisième sexe » ou « neutre », le trouble intellectuel est mis en scène dans une sexuation impensée ou irreprésentable.

Peut-être les filles et garçons en situation de handicap pouvaient-ils ouvrir une voie innovante, de par leur spécificité et leur place particulière, pour contourner les stéréotypes sexués et s'incarner dans des personnages qui auraient transcendé les représentations sexistes. Les livres n'ont pas fait ce choix, et présentent au contraire des caractéristiques encore plus marquées pour les adultes, en particulier pour les femmes en situation de handicap, qui sont les grandes absentes de la littérature de jeunesse.

Les résultats de cette recherche se basent sur un corpus de 60 albums édités en France, publiés entre 1995 et 2012, destinés à des enfants âgés de 2 à 10 ans environ.

BIBLIOGRAPHIE

Les stéréotypes de genre aux prises avec le handicap : les images de la littérature de jeunesse. In Maudy Piot, *Femmes handicapées, citoyennes avant tout !* L'Harmattan, 2013

Représentations plurielles des héros en situation de handicap dans la littérature de jeunesse. In Benoît Schneider et Marie-Claude Mietkiewicz, *Les enfants dans les livres - Représentations, savoirs, normes,* Erès, 2013, p. 103-115

Filles/garçons : quelles images des héros en situation de handicap dans la littérature de jeunesse ? In Albert Ciccone, *Handicap, identité sexuée et vie sexuelle,* Erès, 2010, p. 171-185

Laurence Joselin[1]

1. Docteur en psychologie, Ingénieur de recherche à l'INS HEA

AU FIL DES DÉPÊCHES

Handicap : **nouveau** pilotage

Un rapport conjoint des inspections générales de l'Éducation nationale (Jean-Pierre Delaubier) et des affaires sociales analyse l'évolution de l'accompagnement des élèves ne situation de handicap. Invitant à un nouveau pilotage de cet accompagnement, le rapport montre la croissance très rapide de la demande d'aide individuelle : les attributions ont doublé de 2006 à 2011. En soulignant l'insuffisance du pilotage par les MDPH[1], il souligne l'hétérogénéité des demandes entre les départements et envisage une autre gestion.

1. Maison départementale des personnes handicapées

CANNES

Le Festival de Cannes a choisi pour l'affiche de sa 66e édition un couple qui incarne à la perfection l'esprit du cinéma : Joanne Woodward et Paul Newman, sur le tournage du bien nommé *A New Kind of Love*, de Melville Shavelson (1963). C'est pour le festival l'occasion de rendre hommage à la mémoire de Paul Newman, disparu en 2008, et de faire un salut plein d'admiration à Joanne Woodward, sa femme et son interprète d'élection. Le Festival de Cannes les a accueillis en 1958 - année de leur mariage - en sélectionnant en compétition *Les Feux de l'été* (*The Long Hot Summer*) de Martin Ritt, premier film qu'ils ont tourné ensemble.

AU FIL DES DÉPÊCHES

Le ministère crée un **nouveau fichier** des collégiens

Ce fichier doit permettre l'inscription des élèves de 3e en classe de seconde. Il permettra aussi de suivre les élèves disparaissant à la fin de la 3e.

Des **opposants** à Base élèves gagnent leur procès contre l'État

Selon le Collectif isérois pour le retrait de Base élèves (CIRBE), le Tribunal Administratif de Grenoble a annulé le 9 avril les décisions de l'Inspectrice d'Académie de l'Isère de retirer cinq journées de salaire à cinq directeurs d'école de l'Isère, Patricia Arthaud, Elisabeth Heurtier, Michel Duckit, Claude Didier et Rémi Riallan, et de retirer l'emploi de direction aux deux derniers cités, parce qu'ils avaient tous refusé d'inscrire leurs élèves dans le fichier Base élèves.

Formation professionnelle et orientation sont **confiées** aux régions

Le projet de loi de modernisation de l'action publique a été présenté au conseil des ministres du 10 avril. Ce texte instaure une nouvelle étape dans la décentralisation. Il confie aux régions la pleine responsabilité de la formation professionnelle et la coordination du service public de l'orientation.

Remplacements : **1000 postes** à la rentrée

« Pour la rentrée 2013, c'est un effort sans précédent qui est prévu en faveur du remplacement : 1000 nouveaux postes y seront consacrés », annonce le ministère. Dans Le Parisien du 18 avril, Vincent Peillon précise : *« Il y a, aujourd'hui, dans certains territoires, une rupture du service public d'éducation... Quand un enseignant absent n'est pas remplacé au collège ou au lycée, c'est déjà assez préjudiciable, mais l'élève peut au moins continuer à aller en cours dans les autres matières. Quand cela se produit à l'école primaire, c'est intolérable ».*

ALCOOL, ADOLESCENCE ET SOCIÉTÉ

Une relation ambiguë avec un psychotrope légal

De la bouteille de rouge à tous les repas au binge-drinking (biture expresse), le comportement des Français et en particulier des jeunes vis-à-vis de l'alcool a considérablement évolué. Les ivresses de collégiens ne sont plus rares et ce, dans tous les milieux sociaux. Un phénomène inquiétant.

Jusque dans les années 80, une majorité de Français consomme du vin quotidiennement, le vin est présent sur la table familiale, les enfants sont initiés par leurs propres parents.

Progressivement, les changements de mode de vie, le remplacement des emplois d'ouvriers et de paysans par des postes sédentaires dans le tertiaire, la généralisation du véhicule individuel, l'éloignement domicile-travail, la poursuite de l'élévation du niveau d'éducation, conduisent à une modification du mode de consommation du vin qui, de quotidien et alimentaire, devient occasionnel et festif.

La consommation d'alcool des français diminue et, dans le même temps, la part du vin dans cette consommation recule au profit de la bière et des alcools dits forts.

Si le premier contact avec l'alcool se fait encore le plus souvent à l'occasion d'un événement familial (à l'entrée en 6e, 60 % des jeunes déclarent avoir déjà consommé de l'alcool), pour les nouvelles générations d'adolescents, la consommation est principalement festive et avec des pairs.

Période de plus en plus longue entre la maturité sexuelle et l'indépendance économique, l'adolescence est l'époque d'acquisition des savoirs mais aussi des codes sociétaux, affectifs et moraux. Elle est le moment privilégié des expérimentations.

UNE ÉTUDE SPÉCIFIQUE SUR LES COLLÉGIENS

L'observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) publie régulièrement des études sur les pratiques de consommation de tabac, d'alcool et de drogues. En 2010, ses équipes ont exploité le volet français de l'étude coordonnée par l'OMS sur la santé des jeunes (HBSC : health behaviour in school-aged children) avec le parti pris d'analyser les données non par tranches d'âge mais par niveau de classe scolaire considérant que les comportements sont fortement influencés par l'univers du collège. L'échantillon interrogé est donc construit pour être représentatif sur le plan national de l'ensemble des collégiens de la 6e à la 3e (figure 1).

Si, pour plus de la moitié des élèves (53 % des filles et 65 % des garçons), l'expérimentation de l'alcool a déjà eu lieu en 6e, elle se poursuit pour atteindre 85 % des jeunes à l'issue du collège. Par contre pour la première ivresse ou le premier joint, c'est entre la 4e et la 3e que le premier contact a lieu pour 15 % des collégiens (figure 2).

C'est également entre la 4e et la 3e que des pratiques plus préoccupantes que la simple « expérience » se font jour pour une minorité significative d'élèves. L'enquête révèle qu'en 3e, 15 % des collégiens déclarent avoir eu au mois une ivresse dans le mois qui précède et la même proportion déclare fumer quotidiennement. Sur l'installation de ces pratiques, sauf pour le tabagisme où l'égalité est de mise, les garçons sont plus touchés que les filles.

« Plus tardives [que les expérimentations], les premières ivresses se diffusent régulièrement au sein de la population collégienne, avec 1 élève sur 3 en classe

de 3e qui déclare avoir déjà connu une ivresse alcoolique. Comme pour les consommations d'alcool, les garçons sont plus souvent concernés mais, dès la 4e, filles et garçons affichent, en particulier pour les ivresses, des niveaux approchants. »[1]

En termes de prévention en milieu scolaire, les résultats de l'enquête devraient orienter les choix de calendrier d'interventions préventives avant la classe de 4e.

LA PROHIBITION, INEFFICACE ET PEU CRÉDIBLE

De nombreux intervenants s'accordent pour considérer que l'expérimentation fait partie de la construction de l'adolescent et qu'un discours strictement prohibitionniste n'est ni crédible ni efficace auprès des jeunes. Le Dr Philippe Batel[2], addictologue à l'hôpital Beaujon, regrette que les jeunes en difficulté avec l'alcool lui soient rarement adressés et qu'il lui faille faire le tour des services de traumatologie pour discuter avec des jeunes accidentés. Pour ces derniers, le risque perçu n'est souvent que celui du PV pour excès de vitesse. Les parents sont souvent trop « compréhensifs » vis-à-vis d'une conduite qui leur rappelle leur jeunesse. Le dialogue qu'engage le psychiatre vise à la prise de conscience du niveau de consommation à partir duquel « tout s'emballe ». Il note que ces jeunes qui utilisent l'alcool comme une drogue dont ils recherchent l'effet psychotrope utilisent le vocabulaire des héroïnomanes des années 90 « préchauffe », « défonce », « descente »... Enfin, si les pratiques transcendent les catégories sociales, les jeunes de milieu aisé sont plus facilement pris en charge par leur famille.

Les spécialistes des neurosciences cherchent à comprendre comment l'alcool et en particulier les ivresses répétées entrecoupées de périodes d'abstinence nuisent aux apprentissages (effet sur la plasticité synaptique).

Martine Daoust[2], ancienne rectrice des académies de Poitiers et de Limoges, souligne l'engagement des personnels de santé scolaire, mais constate le manque de supports pédagogiques adaptés, le recours aux anciens malades inadéquat pour un public de collégiens, le manque de coordination, de temps, de formation des formateurs et la solitude des chefs d'établissement.

Françoise Brugière

1. Source OFDT Tendances n° 80 avril 2012

2. Source : Journée scientifique IREB « Qu'est-ce qui a changé dans la consommation d'alcool des jeunes ? » - 5 décembre 2012

AU FIL DES DÉPÊCHES

Une **Journée de la réussite éducative** le 15 mai

Quelle place pour le bien-être à l'école ? George Pau-Langevin organise sur ce thème une Journée nationale de la réussite éducative qui se tiendra le 15 mai. *« Le bien-être est au cœur de plusieurs enjeux : évolution pédagogique, organisation spatiale et temporelle de l'école bienveillante qui place l'élève en tant qu'acteur de sa réussite et qui travaille sur les compétences comportementales des individus ».*

EVS : Le **Snuipp** mobilise les écoles

« Nous avons besoin de notre EVS, nous voulons le garder et nous vous demandons que son contrat soit renouvelé ». **Les contrats de 12 000 employés de vie scolaire si nécessaires au fonctionnement des écoles, arrivent à expiration en avril ou mai. Le Snuipp invite les écoles à écrire au Dasen pour demander leur réembauche.**

Figure 1 :
Usages récents de tabac, alcool de cannabis et ivresse

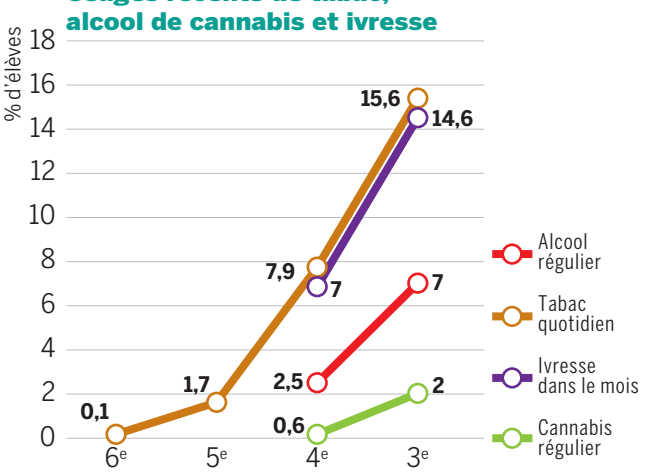

Figure 2 :
Collégiens déclarant avoir connu au moins une expérimentation au cours de leur vie

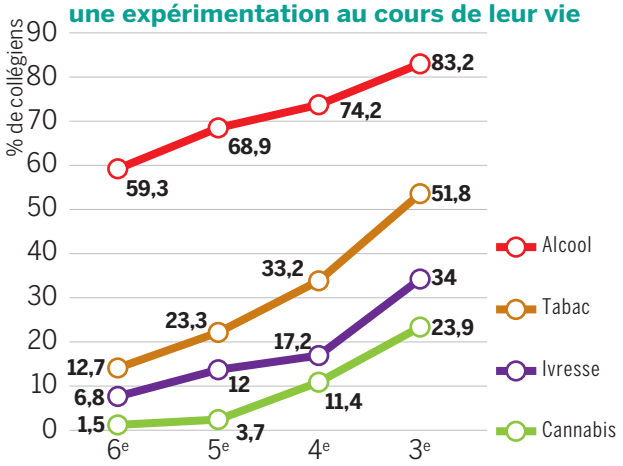

Alcool ou cannabis régulier = au moins 10 usages dans le mois
Ivresse dans le mois = au moins une ivresse au cours des 30 derniers jours

Source enquête HBSC 2010, exploitation OFDT

ENTRETIEN AVEC FRANÇOIS WEIL

François Weil, recteur de l'académie de Paris. Historien, directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) depuis 2001, il en a été président du 7 mars 2009 au 20 juillet 2012. Nommé Recteur de l'académie de Paris, Chancelier des universités en conseil des ministres le 18 juillet 2012.

Liaisons laïques : Vous êtes recteur depuis le mois de juillet, comment décririez-vous l'académie de Paris ?

François Weil : Ce que j'ai relevé de l'académie de Paris dans ces premiers mois d'exercice de mes fonctions, ce sont à la fois ses atouts considérables, ses ressources, son personnel et en même temps les contrastes très forts qui caractérisent Paris. Ce sont ces contrastes qui m'ont particulièrement frappé et pour en prendre la mesure, j'ai eu à cœur de visiter les écoles, les collèges et les lycées de la capitale. On trouve une variété de situations tout à fait exceptionnelle sur un territoire finalement assez restreint par rapport à d'autres académies.

L'académie de Paris a des spécificités qui font que le recteur, contrairement à ce qui se passe ailleurs, est assisté d'un vice-chancelier des Universités (qui se trouve être une vice-chancelière pour la première fois depuis 1982), et aussi d'un directeur d'académie, M. Michelet, pour l'enseignement scolaire.

J'ai trouvé des équipes très mobilisées et, y compris pendant ces périodes de tensions autour des rythmes, le dialogue est continu. Au moment de ma prise de fonction, j'ai reçu les organisations syndicales, les fédérations de parents d'élèves également, et dès les premières semaines, nous avons restauré les relations de travail.

Vous avez parlé de continuité de l'État quand vous avez reçu les parents d'élèves Fcpe. Mais on ne peut que constater les dégâts. Comment comptez-vous y remédier ?

Nous avions perdu 98 postes en 2011-2012. Quelques jours après ma prise de fonction, nous en avons récupéré 15, pour revenir à moins 83. Cette année, nous avons 57 postes supplémentaires (car le ministère a concédé 7 postes supplémentaires). Ils permettent de mettre en place un certain nombre de priorités du gouvernement – « plus de maîtres que de classes », par exemple - de ré-abonder le socle de remplaçants et de Rased. Mais on ne peut pas inverser des mécaniques du jour au lendemain. Les ruptures sont réelles dans la mesure où nous sommes entrés dans un effort de refondation et de création de moyens humains qui avaient disparu. Cela prend un peu de temps.

Il y a trop d'échec scolaire et de disparité entre les élèves et les établissements. Avez-vous des pistes pour changer cela et comment ?

Cette question de disparités est l'une des priorités sur laquelle nous travaillons, qu'il s'agisse de dispositifs d'enseignement ou qu'il s'agisse de peser sur la manière dont les élèves se pensent dans l'académie. Le projet académique 2013-2016 aura parmi ses priorités cette question de la réussite éducative, qui passe aussi par des encouragements à des dispositifs pédagogiques et des incitations aux enseignants à mettre en œuvre ces pratiques. C'est une priorité notamment pour la ministre déléguée à la réussite éducative. Il est vrai qu'à Paris le contraste est fort et les moyennes s'expliquent par les excellents résultats des uns et les moins bons résultats des autres. C'est un problème lourd à Paris, mais je crois que tous les efforts des équipes

visent à avancer sur ce sujet. Dans les établissements scolaires, on en fait une priorité et pas seulement sur les résultats du bac mais aussi sur la lutte contre le décrochage qui est une des traductions des difficultés des élèves.
Sur la question du décrochage, toutes les stratégies sont bonnes. On travaille avec la Région, son président Jean-Paul Huchon et sa vice-présidente Henriette Zoughebi, qui ont organisé avec les trois académies d'Île-de-France des discussions et un colloque à l'automne dernier. Je ne crois pas à une stratégie unique ; les situations des élèves décrocheurs sont différentes, il faut avoir une gamme d'outils et de la flexibilité pour la mise en œuvre. Il faut travailler à la fois sur la prévention et sur le raccrochage des décrocheurs.

L'ÉCHEC SCOLAIRE EST AUSSI IMPORTANT AU COLLÈGE, faute de soutien aux élèves qui sortent du primaire avec des lacunes. Pensez-vous pouvoir améliorer la situation ?
LE CHOIX PRINCIPAL qui a été fait, sur le plan budgétaire, c'est de recruter des enseignants. Ce choix a un coût important alors que nous sommes dans une situation budgétaire qui est difficile pour le pays. Si nous n'avions pas fait ce choix, nous aurions aujourd'hui un problème pour mettre des enseignants devant les élèves. Dans le 1e comme dans le 2nd degré, la suppression de 80 000 postes ces dix dernières années a des effets extrêmement visibles. Former des enseignants, cela prend du temps. Les premières cohortes d'enseignants formés dans les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (Espe) n'arriveront que dans quelques années. Je suis conscient que la loi qui est en cours de débat au parlement est un enjeu. C'est une loi de programmation, ce qui veut dire, peut-être pour la seule fois de ce quinquennat, que l'État s'engage au-delà d'un an. Cela signifie que pendant cinq ans l'éducation est la priorité du gouvernement. C'est un investissement sur l'avenir de la part du ministre de l'Education nationale, du Premier ministre et du Président de la République.

Le problème est que, pendant des années, on a supprimé des postes, les gens partaient à la retraite et ils n'étaient pas remplacés et on n'en formait pas.

ON CONSTATE le manque dans le 2nd degré de professeurs de maths, de français et d'anglais à Paris. Les parents sont agacés, à juste titre, par toutes ces heures perdues. Qu'est-ce qu'on leur dit ?
ON LEUR DIT « pour recruter des professeurs de mathématiques ou d'anglais formés, il faut avoir des viviers ». L'académie de Paris n'est pas la plus à plaindre en la matière, mais je reconnais bien volontiers qu'il y a des difficultés. Le problème est que, pendant des années, on a supprimé des postes, les gens partaient à la retraite et ils n'étaient pas remplacés et on n'en formait pas. La décision a été prise dès le mois de mai 2012 de lancer des procédures de recrutement. Les inspecteurs d'académie ont auditionné des candidats tout l'été pour ces postes en anglais, français, mathématiques, car nous étions conscients du problème. Mais il y a des choses que l'on ne peut pas faire en quelques mois. Si on met des personnels non formés devant les élèves, les parents ne vont pas être contents non plus. Cette année, nous avons mis en place les emplois d'avenir professeur (rappelons que l'académie de Paris a l'objectif de 233 EAP) notamment dans ces disciplines-là ; nous recrutons de futurs professeurs qui souhaitent se former dans les classes - ce qui est un moyen de professionnaliser des étudiants et de leur donner l'envie de devenir professeurs. C'est vrai que cela prend un peu de temps et qu'il n'y a pas de miracle, y compris parce que, dans certaines disciplines, on a du mal à recruter. L'augmentation du nombre de candidats aux concours, cette année, va dans le bon sens.

QUAND ON PARLE de formation des enseignants, certains disent que le master est un diplôme trop élevé. Qu'en pensez-vous ?
MOI, JE PENSE que le niveau de l'école, c'est le niveau des élèves, mais aussi la capacité des enseignants à mettre en œuvre les savoirs, y compris les savoir-faire professionnels, pédagogiques.

AFFELNET, il n'y aura pas de changement cette année ?
LE PREMIER CONSTAT est qu'Affelnet a été un progrès. C'est un progrès, par rapport à la sélection d'il y a quelques années, quand l'affectation se faisait dans les sous-sols de l'académie et que les proviseurs choisissaient leurs élèves. Mais nous avons une difficulté à faire évoluer l'outil. Nous fonctionnons dans un cadre contraint et national. L'objectif est de répondre à un impératif de mixité scolaire et à diminution du taux d'échec des élèves boursiers. Or on constate dans un certain nombre d'établissements où le taux d'élèves boursiers est très élevé, un taux d'échec très élevé. Cela nous interroge et impose des réflexions supplémentaires. Venant des sciences sociales, je sais qu'il faut être prudent avec ces données-là, donc on va prendre le temps d'y réfléchir.

UNE DERNIÈRE QUESTION SUR AFFELNET : « Affelnet 6e », c'est pour quand ?
C'EST UNE DEMANDE DU MINISTÈRE : application en 2014 dans toute l'académie de Paris.

AU SUJET DU DÉCROCHAGE SCOLAIRE, du vivre ensemble, de la violence, n'y a-t-il pas un travail à faire sur le collectif enseignants / enfants : « Nous sommes dans un collectif et comment faisons nous pour trouver chacun notre place ». ? Pensez-vous que cela pourrait être un levier ?
LE MINISTRE A CONFIÉ UNE MISSION à Éric Debarbieux et nous allons travailler avec lui et sa délégation sur des dispositifs d'expérimentation. La question de vivre ensemble est posée, aujourd'hui dans un contexte nouveau d'instantanéité de l'information, différent de celui des années 1950 où on avait de la violence, mais pas les réseaux sociaux.

C'est un sujet sur lequel, avec le directeur de l'académie, nous considérons qu'il faut avancer. Les chefs d'établissements et la communauté éducative doivent être mobilisés. J'ai été frappé par les incidents quotidiens dans l'académie (comme ailleurs), qui traduisent des problèmes de relations interpersonnelles à l'école, mais aussi parfois des projections dans l'école de difficultés extérieures. Donc l'idée de construction des règles du jeu ne me scandalise pas à partir du moment où la place et la fonction de chacun sont clairement définies. Cela suppose un gros travail de tous les acteurs, élèves, enseignants et parents. J'ai aussi demandé à la direction de l'académie de faire un inventaire précis de toutes les initiatives qui existent dans l'académie parce que l'une de ses richesses, c'est la diversité des initiatives, et la difficulté, c'est d'en prendre toute la mesure.

Les situations de violence ne se sont-elles pas développées avec la suppression des aides aux enfants en difficulté, des Rased ?

Je vous assure que l'on peut trouver des situations de violence qui concernent des enfants qui ne sont absolument pas en difficulté et absolument pas de milieu difficile et dans des établissements sans problème. On sait que le plus grave peut arriver et malheureusement la dramatique actualité récente le confirme.

La violence, cela va plus loin. C'est aussi ennui et contrainte, coercition, stress, et cela commence très tôt au collège. Dans certains lycées, en seconde, on dit aux parents : « Vos enfants font le programme de première parce que ils sont dans « un bon lycée » ». Il y a là une forte pression sur l'élève.

Dans une société en crise, que les familles surinvestissent l'école n'est pas scandaleux. Cela ne me choque pas, ni comme parent, ni comme responsable pédagogique.

On sait très bien que le diplôme est la garantie d'une protection supérieure contre les difficultés ambiantes, et cela explique aussi le surinvestissement des uns et des autres. On essaye d'expliquer un certain nombre de choses, qu'il est inutile de créer des classes de maternelle supérieures qui prépareraient à l'entrée à Polytechnique ! Mais ces choses-là ne se décrètent pas.

Vous ne pensez pas qu'à Paris, l'enseignement professionnel n'a pas la place qu'il mérite ? Dans les conseils de classe, on menace de « professionnel » les élèves en difficulté. L'académie de Paris ne devrait-elle pas faire un travail de communication pour valoriser cet enseignement ?

Ce n'est pas propre à Paris, c'est propre au système éducatif français ! L'une de nos priorités est de donner toute la place que mérite l'enseignement professionnel, car nous avons à Paris des ressources uniques en matière d'enseignement professionnel, y compris au plan national. Par exemple, Hector Guimard pour les tailleurs de pierre. On sait que ce sont des filières où la réussite professionnelle est au bout du parcours. On le sait... réussite à 100 %. Et dans un autre ordre d'idées, le domaine du luxe ne connaît pas la crise. La filière embauche sur une gamme de métiers extraordinaires - des métiers de la mode, à l'hôtellerie, à la restauration, etc.

Les métiers changent, l'Éducation nationale ne doit pas être à la traîne des changements et des nouveautés des métiers. J'étais dernièrement au lycée Élisa Lemonnier dans le 12e (métiers de la coiffure, de la mode et de la beauté), cela marche très bien avec des niveaux de formation vraiment exceptionnels. Donc, il faut que l'on mette plus en valeur ces enseignements et j'ai souhaité que l'on commence par des illustrations sur le site de l'académie. On répond mieux et plus, mais nous vivons dans un pays où depuis fort longtemps l'enseignement professionnel est dévalorisé.

Ce n'est pas le cas dans d'autres pays, en Allemagne par exemple. Ils ont raison. Là aussi, le rôle du recteur, c'est de mettre en valeur de ce qui se fait et de soutenir les bonnes initiatives. C'est un rôle de chef d'orchestre, d'organisateur, en liaison avec les chefs d'établissement et le monde économique.

Dans une société en crise, que les familles surinvestissent l'école n'est pas scandaleux. Cela ne me choque pas, ni comme parent, ni comme responsable pédagogique.

Pensez-vous pouvoir améliorer post-bac ?

Nous avons fait trois choses sur post-bac. J'ai demandé à la vice-chancelière des universités, Marie-Laure Coquelet, de travailler avec les universités pour clarifier les licences. La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, Geneviève Floraso, a lancé un travail sur les filières professionnelles de manière à ce que les bacheliers professionnels et technos aient accès aux BTS, sans être obligé d'aller en licence générale à l'université où ils ont entre 1 et 3 % de chance de réussir l'année. Nous insistons fortement auprès des chefs d'établissement sur ce point. Par ailleurs, il y a un travail de réflexion entre la vice-chancelière et le directeur de l'académie sur les dispositifs bac -3 et bac +3. Il faut une cohérence à l'orientation.

Quand nous avions interviewé votre prédécesseur Patrick Gérard il y a quatre ans, il nous avait fait part de l'ambition culturelle de l'académie de Paris. Où en sommes-nous ?

Les questions de culture, c'était une des priorités académiques en 2010-2013, comme l'international, et dans les deux cas, beaucoup de choses sont faites. Il y a des initiatives impulsées par l'académie qui sont de réelles réussites. Je pense au programme « 1000 élèves à l'Opéra ». Associées à l'Opéra de Paris, les trois académies d'Île-de-France participent à ce programme, qui permet à des enfants non seulement d'assister à des représentations mais de découvrir l'ensemble des installations. Nous avons

aussi d'autres partenariats avec de grandes institutions culturelles dans Paris. J'en ai parlé il n'y a pas très longtemps avec Henry Loyrette, le président du musée du Louvre ou Stéphane Martin, président du Musée du quai Branly. Donc je garderai la question culturelle comme une des priorités de l'académie. Et ce, pour une raison simple, une idée qui m'est chère : la réussite éducative est très souvent liée chez l'enfant au fait d'avoir un horizon. Beaucoup d'enfants, dans des situations difficiles, ont des horizons limités. Parfois leur univers est territorialement limité. Ils se projettent à trois rues autour du collège. Et on leur dit : « Alors la Seine, tu y es allé ? » et ils répondent : « Je ne sais pas, c'est où la Seine ? ». L'objectif c'est que cet élargissement suscite l'ambition de la réussite éducative chez l'enfant. Et là c'est gagné. À Paris, la gamme est large : il y a tous les programmes impulsés par l'académie de Paris mais aussi beaucoup d'initiatives dans les établissements scolaires. L'autre outil pour l'élargissement de l'horizon des enfants est la politique internationale et européenne, et donc la mobilité. J'ai demandé à ce que les moyens de l'académie en matière de mobilité soient particulièrement consacrés et affectés aux établissements qui accueillent des élèves en situations difficiles. Dans un certain nombre d'établissements de Paris, on n'a pas besoin de leur dire, ils le font, mais dans d'autres quartiers de Paris, cela reste un enjeu. Moi, je crois que cette mobilité physique ouvre des horizons. Quand on voit autre chose, on se dit : tiens, comment ça se passe là-bas ? Un collège en Allemagne, comment ça marche ? etc., et à partir de là, on a créé quelque chose, ouvert des perspectives.

Il faut une appropriation, c'est ce qui rend possible de la part de l'enfant le fait qu'il se projette ailleurs. C'est cela l'enjeu, et donc la stratégie de l'académie de Paris. Et c'est pour cela que le culturel est important, que l'international est important et c'est naturel dans une ville comme Paris.

...la réussite éducative est très souvent liée chez l'enfant au fait d'avoir un horizon. Beaucoup d'enfants, dans des situations difficiles, ont des horizons limités.

Une dernière question sur la refondation. Que pensez-vous de cette phrase d'un enseignant : « La refondation c'est parce que vous commencez par le primaire, pas par les fondations » ?

Dans l'esprit du ministre Vincent Peillon d'abord et dans mon esprit, c'est là un projet considérable. Un projet de refondation de l'école, c'est un projet qui remet l'école au centre de la société. C'est un choix majeur avec une enveloppe budgétaire importante. Deuxièmement, c'est une refondation parce que l'on construit étage après étage, en partant de l'école primaire, le fondement de l'école. Et cela ne s'arrêtera pas avec l'école, mais continuera avec le collège et le lycée. On travaille sur les rythmes, sur les programmes, sur ce qu'on appelle une école de la bienveillance, mais aussi la gestion du climat. C'est un projet global, au service du pays, au service de son avenir. De sa réussite dépend une bonne partie de la réussite de ce pays, y compris en terme de compétitivité économique. C'est vrai en termes sociétaux, en termes culturels, mais aussi en termes économiques et c'est un point important dans l'économie mondialisée que nous connaissons. La réussite économique permet aussi d'impulser un certain nombre de changements. Oui, cette refondation est un enjeu majeur.

Et les rythmes, vous êtes pour la réforme dès 2013 ?

J'étais bien entendu favorable à une application rapide. Le maire de Paris a décidé de sa mise en œuvre dès 2013 et je m'en félicite.

Propos recueillis par Anne Coret, Bernard Dubois et Kaïs Idriss

AU FIL DES DÉPÊCHES

Turgot champion de **hip-hop**

Les lycéens de Turgot à Paris remportent le titre national scolaire de hip-hop/battle. La compétition, organisée par l'UNSS, a réuni près de 250 danseurs du 2 au 4 avril venus de 34 établissements scolaires. Particulièrement remarqués également les lycéens de Sarcelles (95), de la Réunion, et des académies de Nancy-Metz et Amiens.

Action de rue à Strasbourg

SCULPTURE

Ambroise Monod, le récup'Art

« Ce qui m'intéresse dans le Recup'Art, c'est le geste du créateur, l'envol de la matière à la forme. » C'est en 1969 à la fac de Strasbourg que commence à sévir Ambroise Monod.

Il y créera avec les étudiants de l'époque un atelier de récup à vocation... artistique. Les bout de métal, de ferraille rouillée sont collectés et réassemblés non pas pour reconstruire du matériel utilitaire mais des sculptures très sensiblement anthropomorphiques, animales. Les reflets de la lumière révèlent délicatement leurs expressions facétieuses. Ainsi naît la complicité attachante entre la sculpture objet et son public.

C'est tout jeune, dans son enfance dakaroise, qu'Ambroise découvre le dénuement de ses camarades africains.

Ce livre est la somme de sa démarche hétéroclite, fruit d'une éducation, de convictions idéologiques et d'une passion toute particulière pour la dynamique créative.

« Ce qui m'intéresse dans le Recup'Art, c'est le geste du créateur, l'envol de la matière à la forme. » C'est bien de cela qu'il s'agit dans les « actions de rue » qu'Ambroise propose dans les villes qui peuvent organiser ce type de manifestations culturelles.

Le regard sur la matière n'appartient à personne, petits et grands peuvent s'ils prennent le temps de regarder, de s'imprégner, arriver à faire renaître un objet composite, une sculpture de ferraille rouillée qui nous dira notre rapport au monde à la consommation à outrance. C'est bien un regard sur notre monde que cet ouvrage abondamment illustré propose.

Ambroise Monod expose régulièrement à Paris à l'Espace Eugène Poubelle (18e).

Pierre-Emmanuel Charon

Ambroise Monod, le Recup'Art
Editions Ereme, 140 p, 29 €

CINÉMA

Festival des Films du réel

Cette année, le festival des Films du réel, a commencé dans l'agitation de la fin de l'exposition Dali. Là aussi il y avait la queue… Il faut dire qu'en plus des films en compétition, la programmation parallèle était assez remarquable.

Citons pour commencer les films autour du Chili, tels les interviews d'Allende par Rosselini ou encore *La batalla de Chile* (1979) de Patricio Guzmán : *« Mon film se voulait pluraliste et il n'était dédié qu'à un seul militantisme : celui du rêve chilien (la lutte d'un peuple sans armes), de l'utopie d'un peuple au sens le plus large – celle-là même que j'ai pu voir de mes yeux et vivre dans mon corps, au sein de ce Chili vibrant auquel je m'identifiais alors, et auquel je continue de m'identifier aujourd'hui. »* Sans oublier quelques temps forts : les vidéos du master professionnel « métiers du documentaire » de l'Université de Provence ; la master class d'Anand Patwardhan et aussi la rencontre avec Alexander Bălănescu et le concert du Bălănescu Quartet. Dix jours et 42 films plus tard et beaucoup de plaisir, les jurés ont décerné les prix de cette 35e édition.

« LE PALMARÈS »

Le Grand Prix est allé à *Shunte Ki Pao* ! de Kamar Ahmad Simon (Bengladesh, 2012), qui décrit le quotidien d'une famille de la côte du Bangladesh frappée par les catastrophes naturelles. Un film incroyable qui se passe dans la boue, un optimisme exceptionnel pour continuer à vivre.

Le jury des jeunes[1] a quant à lui couronné Kelly de Stéphanie Régnier (France, 2013), l'histoire d'une Péruvienne qui a vécu en Guyane française et attend à Tanger de passer en Espagne. Une histoire mouvementée. Un personnage attachant.

Le 35e Cinéma du réel, qui s'est achevé dimanche 31 mars, est un festival exemplaire et déambulatoire où il se passe toujours quelque chose, dans les salles bien sûr mais aussi dans les réunions, dans les rencontres et discussions entre un jeune public exigeant et des connaisseurs avertis. Un moment de cinéma pour voir comment va le monde, comment va la vie, ça et là, du Bangladesh à Tanger. De Saint Ouen à Valparaiso.

Bernard Dubois

1. Composé de cinq lycéens parisiens :
Abouthena Bedja et Gildas Guevel en 1ère L au lycée Rodin (13e),
Étienne Dumortier, Julien Foenkinos et Joachim Vu en 1ère STIDD au lycée Raspail (3e),
accompagnés du réalisateur René Ballesteros.

AU FIL DES DÉPÊCHES

Vacances : **4 jeunes sur 5** ne partent pas

Seulement 21 % de la population de 5 à 19 ans part en vacances pendant la période de congés de printemps, selon l'enquête conduite en 2011 par l'Ovlej-Etudes et recherches de la Jeunesse au plein air (JPA). Ce faible taux de départ est équivalent à celui observé pour les vacances d'hiver et marqué par les mêmes inégalités économiques, révèle la JPA. « *Si l'accès au départ pour l'ensemble de l'année est fortement inégalitaire, il l'est davantage pour les petites vacances, pour celles de printemps comme pour celles d'hiver : 11 % des enfants de ménages à revenu mensuel inférieur ou égal à 2000 € sont partis pendant les congés de printemps 2011, 17 % entre 2000 et 3000 €, 30 % entre 3000 et 4000 € et 45 % au-dessus de 4000 €* », note la JPA.

VACANCES POUR TOUS

PLUS BEAU L'ÉTÉ !

Vacances adultes et familles

300 destinations vacances en France et à l'étranger.
En location ou en pension complète, vivez l'été selon vos envies.

Colonies de vacances et camps d'ados

Plus de 70 activités artistiques, sportives ou culturelles de 4 à 17 ans.
Des idées de vacances loisirs et de séjours linguistiques.

La Ligue de l'enseignement, association nationale à but non lucratif. Immatriculation au registre des opérateurs de voyages et de séjours n° IM 075 100 379.

VACANCES POUR TOUS

Le secteur vacances de la ligue de l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire

Documentation gratuite sur simple demande :
Vacances pour tous - 21, rue Saint-Fargeau - CS 72021 - 75989 Paris cedex 20
Tél. : 01 43 58 95 66

Je souhaite recevoir gratuitement la (les) brochure(s) Vacances pour tous suivante(s) :
(cochez les cases correspondantes)

- ❑ **Adultes-Familles** 2013
  France et étranger
  Printemps/Été/Automne
- ❑ **Enfants et adolescents** 2013
  France et étranger
  Printemps/Été/Automne
- ❑ **Séjours linguistiques** 2013
  Élèves/étudiants/adultes
  Hiver/Printemps/Été
- ❑ **Arts et musiques** 2013
  Enfants/adolescents/adultes
  Hiver/Printemps/Été

❑ Mme ❑ Mlle ❑ M. Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

CP : _ _ _ _ _ Ville : .....

Tél. : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

E-mail : .....

Liaisons Laïques 04/2013